

# Notes de recherche

.....

## Bruxelles : constats des dynamiques actuelles pour la Wallonie

A. Leclercq, F. Quadu et A. Malherbe



CPDT

Conférence Permanente  
du Développement  
Territorial

Numéro 67 • mars 2016

**Chercheurs:** *Alexandre Leclercq (CREAT - UCL), Fiorela Quadu (CREAT - UCL), Alain Malherbe (CREAT - UCL)*

.....  
**Photo de couverture:** *Gare de Bruxelles-Schuman (Wiki Commons - Berbert017)*

# Notes de recherche



## **Bruxelles : constats des dynamiques actuelles pour la Wallonie**

A. Leclercq, F. Quadu et A. Malherbe

## TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	5
2.	LE CONTEXTE ADMINISTRATIF ET INSTITUTIONNEL	6
3.	ANALYSE DES AIRES ET ÉCHELLES D'ANALYSE - CAS DE L'HINTERLAND BRUXELLOIS	8
4.	ANALYSE DES DYNAMIQUES ACTUELLES POUR LA WALLONIE	16
	<b>4.1. INTRODUCTION</b>	<b>16</b>
	<b>4.2. STRUCTURE &amp; ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE</b>	<b>16</b>
	<b>4.3. ANALYSE FONCIÈRE</b>	<b>22</b>
	4.3.1. L'OCCUPATION DU SOL	22
	4.3.2. L'AFFECTATION DU SOL ET LA DISPONIBILITÉ FONCIÈRE	24
	4.3.3. LE PRIX DE L'IMMOBILIER	26
	<b>4.4. STRUCTURATION DES RÉSEAUX ET FLUX DE MOBILITÉ</b>	<b>28</b>
	4.4.1. STRUCTURATION DES RÉSEAUX	28
	4.4.2. FLUX DE MOBILITÉ	34
	<b>4.5. L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI</b>	<b>36</b>
	4.5.1. L'EMPLOI	37
	4.5.2. ÉCONOMIE ET DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES	44
	<b>4.6. MÉTROPOLISATION ET PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>	<b>48</b>
5.	CONCLUSION	55
6.	BIBLIOGRAPHIE	57

## 1. INTRODUCTION

La note de recherche «Bruxelles: constats des dynamiques actuelles pour la Wallonie» s'inscrit dans la recherche CPDT «Coopération transfrontalière» de la subvention 2014-2015 et a pour objectif:

- de mettre en perspective les dynamiques actuelles inhérentes à Bruxelles et son hinterland avec la Wallonie;
- d'alimenter les réflexions sur la «coopération transfrontalière» du Projet de SDER adopté par le Gouvernement wallon le 7 novembre 2013 ainsi que sur la stratégie territoriale wallonne vis-à-vis de la communauté métropolitaine bruxelloise.

Afin de répondre à ces objectifs, la note de recherche présente, dans un premier temps, le contexte administratif et institutionnel de la Région bruxelloise et de la Wallonie. Dans un deuxième temps, un état des lieux succinct des aires et des échelles d'analyse de Bruxelles et de son hinterland est exposé. Sur base de l'aire retenue, une analyse des dynamiques observables au sein de l'aire métropolitaine bruxelloise est développée. Cette analyse se concentre sur les thématiques suivantes:

- la structure démographique;
- l'analyse foncière:
  - l'occupation du sol;
  - l'affectation du sol;
  - les prix de l'immobilier;
- la structuration des réseaux de communication et les flux de mobilité;
- l'économie et l'emploi.

Les fonctions et accessibilité métropolitaines devront être traitées dans le cadre d'une recherche ultérieure. La présente note de recherche n'a pas la prétention d'établir un diagnostic complet et approfondi des dynamiques bruxelloise mais bien de mettre en évidence les processus majeurs ayant un impact sur la Wallonie. Ce diagnostic doit permettre d'alimenter les processus d'aide à la décision en vue d'établir des stratégies territoriales positionnant mieux la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines bruxelloises. L'aire métropolitaine bruxelloise a été frontiérisée de manière de plus en plus rigide au cours des différentes réformes institutionnelles conduisant à la fédéralisation de la Belgique et à la création de la Région bruxelloise en 1989 lors de la troisième réforme de l'État. Alors que les données dans les aires métropolitaines transfrontalières dont les frontières sont anciennes présentent des difficultés importantes de coordination, la création récente de la Région bruxelloise au sein de la Belgique fédérale favorise l'utilisation de données relativement complètes et cohérentes sur l'ensemble des trois Régions qui composent l'aire métropolitaine (bruxelloise, flamande, wallonne).

Ces analyses se sont basées sur des cartographies, des statistiques (STATBEL, IWEPS, IBSA, etc.) ainsi que sur une multitude de travaux antérieurs issus de différents centres de recherche (KUL, ULB-IGÉAT CRISP, CPDT, UCL, etc.) et de bureaux d'études spécialisés (ICEDD, STRATEC, STUDIO Secchi & Viganò, etc.).

## 2. LE CONTEXTE ADMINISTRATIFS ET INSTITUTIONNEL

Le territoire administratif de la Belgique se compose de trois Régions et de trois Communautés. La Région bruxelloise, enclavée dans la Région flamande, se trouve à une distance minimale de  $\pm 3,5$  km de la Wallonie.

Le premier volet de la Sixième réforme de l'État (accord de gouvernement de décembre 2011) prévoit la création d'une Communauté métropolitaine de Bruxelles et d'une concertation relative aux matières régionales d'importance transrégionale telles que la mobilité, l'économie, l'emploi, l'aménagement du territoire ainsi que la gestion des déchets.

Cette Communauté serait composée des trois Régions, des communes de l'ancienne province du Brabant ainsi que de l'autorité fédérale. Les provinces du Brabant wallon et du Brabant flamand n'en sont pas membres directement mais le choix d'y adhérer est laissé à leur appréciation. Cette communauté métropolitaine de Bruxelles se basera sur un accord de coopération dont les termes seront concertés et fixés par les Régions et devrait donc couvrir géographiquement l'ancienne province du Brabant.

Dans ce contexte l'inscription de la Wallonie dans la communauté métropolitaine de Bruxelles relève d'un enjeu majeur et nécessitera la mise en place de stratégies de développement territorial assurant :

- des retombées positives pour la Région wallonne en termes d'économie, de mobilité, de gestion des déchets et des ressources, d'économie résidentielle, etc. ;
- un renforcement de la cohérence des stratégies de développement territorial entre les différentes entités de la communauté métropolitaine bruxelloise.

Délimitations administratives & paysage institutionnel - VI<sup>ème</sup> réforme de l'État

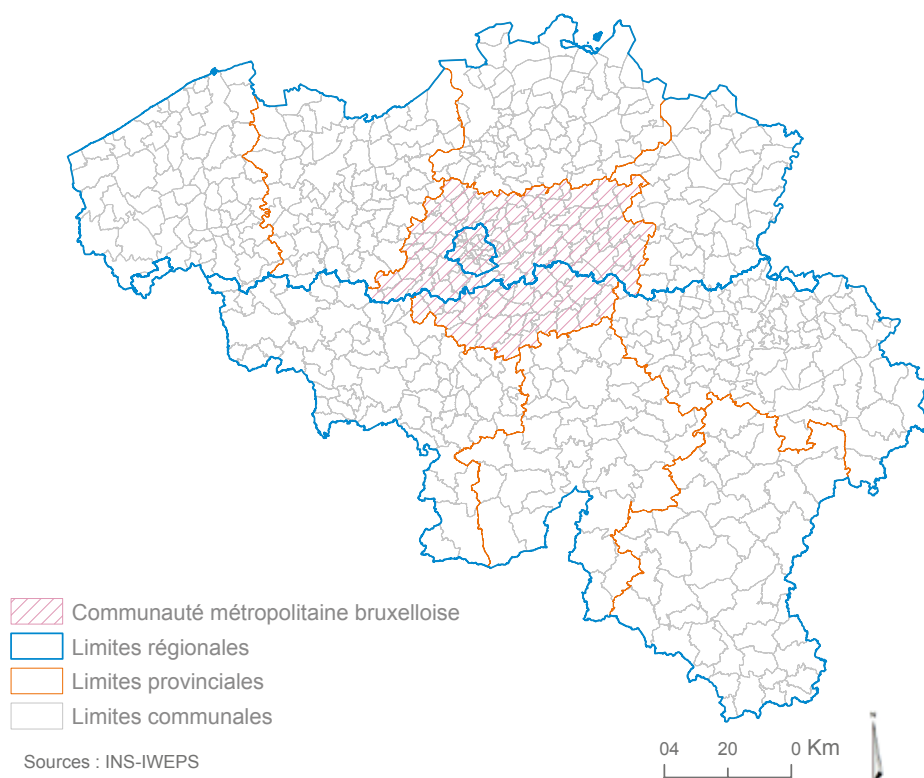


Figure 1 : Délimitation administratives & paysage institutionnel - Sixième réforme de l'État (CPDT, 2015)

Une des particularités de la Communauté métropolitaine de Bruxelles résulte du fait qu'elle fut décidée d'abord en réponse à une décision institutionnelle de la Sixième réforme de l'État belge qui sépare l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Halle-Vilvorde (Blero, 2015). L'objectif de cette structure de gouvernance métropolitaine est de maintenir un lien entre les trois entités fédérées en vue de répondre à des problématiques transrégionales de mobilité, d'économie, d'aménagement du territoire, etc. Il est à souligner que c'est essentiellement la Région bruxelloise qui est demanderesse de la formalisation de la Communauté métropolitaine afin de trouver des solutions coordonnées pour soulager les pressions exogènes ayant des incidences directes sur son territoire (congestion, départ de la classe moyenne-supérieure vers la périphérie, concurrence des centres commerciaux...).

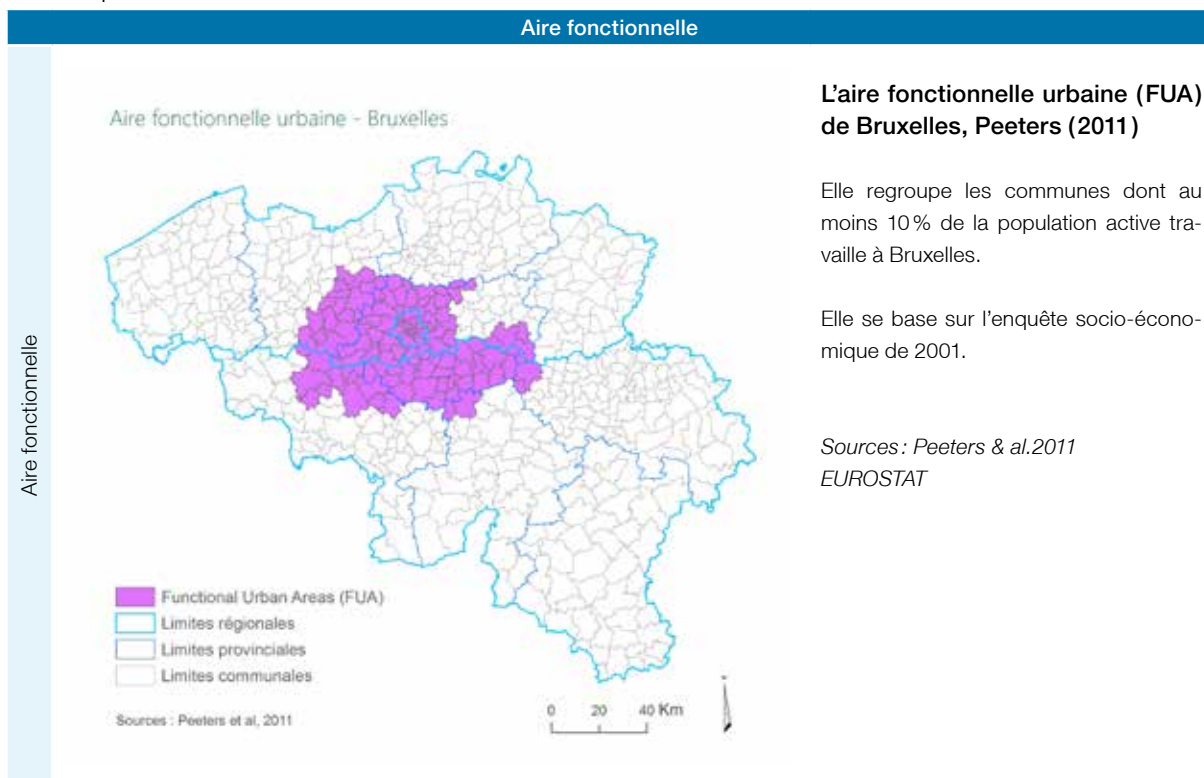
Force est de constater que les débats ne sont pas encore clos à ce sujet et qu'il n'y a pas à ce jour de volonté partagée de concrétiser la mise en place de cette structure. Il en résulterait néanmoins que le questionnement du cadre territorial de l'ancienne province du Brabant pourrait s'avérer intéressant pour installer une cohérence entre l'aire fonctionnelle et les structures de gouvernance afin de répondre aux objectifs de la Communauté métropolitaine bruxelloise. Différents leviers sont toujours à l'ordre du jour pour ce faire, comme la finalisation du RER bruxellois devant desservir le versant wallon de l'aire métropolitaine. Afin d'éclairer cette problématique, un état des lieux succinct des aires fonctionnelles et morphologiques bruxelloises est réalisé au chapitre suivant.

Cet état des lieux permettra de mettre en perspectives les différents périmètres d'analyse et de poser un périmètre d'étude vis-à-vis des dynamiques actuelles observées pour la Wallonie.

### 3. ANALYSE DES AIRES ET ÉCHELLES D'ANALYSE - CAS DE L'HINTERLAND BRUXELLOIS

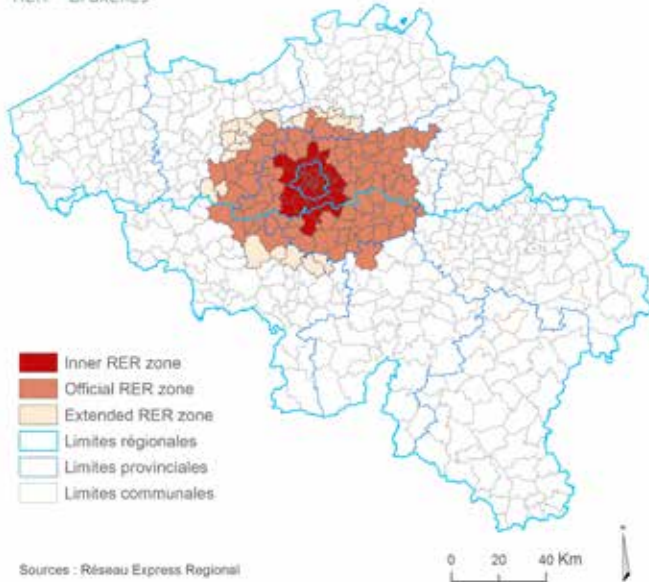
La mise en évidence des dynamiques actuelles pour la Wallonie est intrinsèquement liée à l'aire et à l'échelle d'analyse. Ces aires peuvent intégrer des critères morphologiques mais également des critères fonctionnels. La mise en perspective de ces aires et de ces échelles bruxelloises est donc primordiale pour aider à définir un périmètre d'étude des dynamiques de l'aire bruxelloise agissant sur la Wallonie.

Le tableau ci-dessous reprend les principales aires d'analyses bruxelloises rencontrées dans la littérature scientifique.





RER - Bruxelles



### Zone RER de Bruxelles

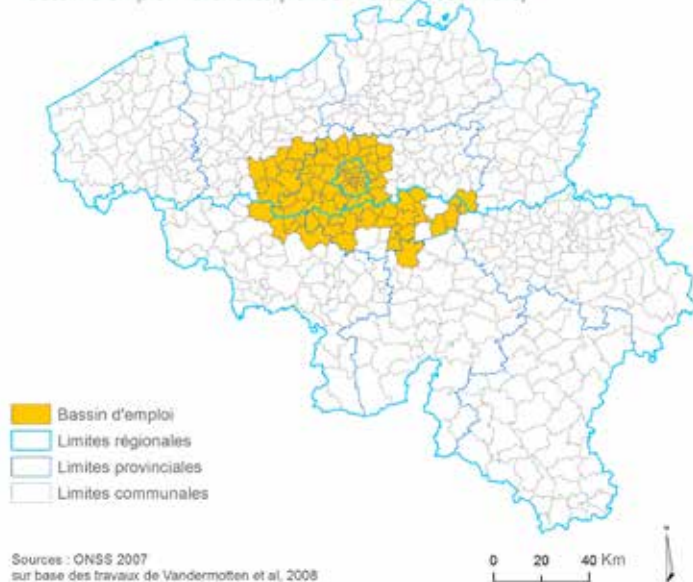
Il s'agit au départ d'une analyse de la demande potentielle de mobilité vers Bruxelles de délimiter la couverture du service RER.

La zone RER officielle comprend les communes situées à moins de 30 km de Bruxelles

Les cartes suivantes démontrent que le territoire RER, basé au départ sur une analyse fonctionnelle, est finalement le résultat d'accords politiques.

Sources : SNCB - RER

Bassin d'emploi - Bruxelles [Vandermotten - seuil 10%]



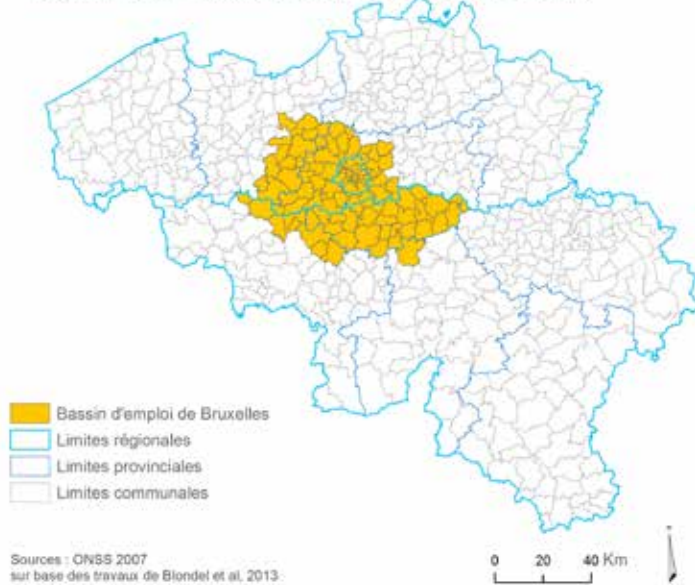
### «Bassin d'emploi», Vandermotten (2008)

Elle regroupe les communes dont au moins 10% de la population active travaille à Bruxelles.

Elle se base sur une matrice origine destination de 2007 à partir des données de la sécurité sociale.

Sources : Vandermotten & al.2008

Bassin d'emploi - Bruxelles [Blondel &amp; al. - méthode Louvain]

**«Job basin», Blondel (2010)**

Elle se base sur la méthode Louvain qui regroupe des communes sur base des migrants alternants sans seuils et sans contraintes de contiguïté.

Elle se base sur une matrice origine destination de 2007.

Sources : Blondel & al. 2010

Bassin téléphonique - Bruxelles

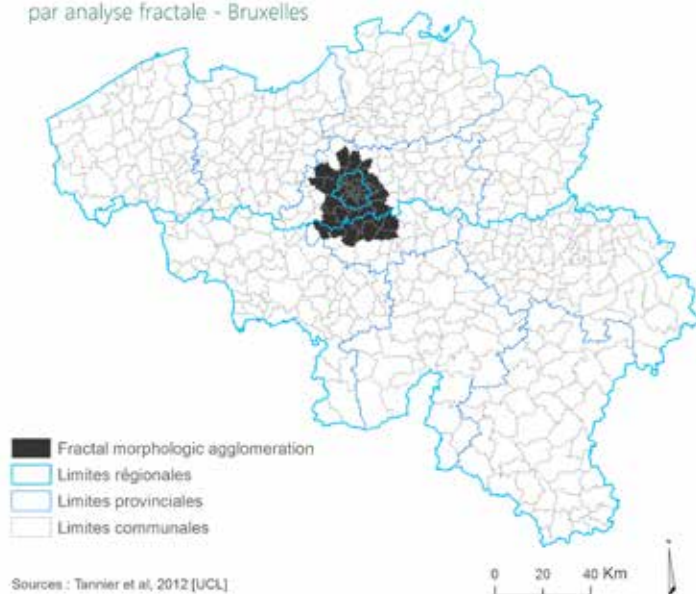
**Bassin téléphonique, Blondel (2010)**

Elle représente les communes dont les communications téléphoniques avec Bruxelles sont fréquentes.

L'agrégation des communes se base sur la « méthode Louvain » et se base sur les communications téléphoniques de 2006 à 2007 sur une durée de 6 mois.

Sources : Blondel & al. 2010

Délimitation morphologique par analyse fractale - Bruxelles



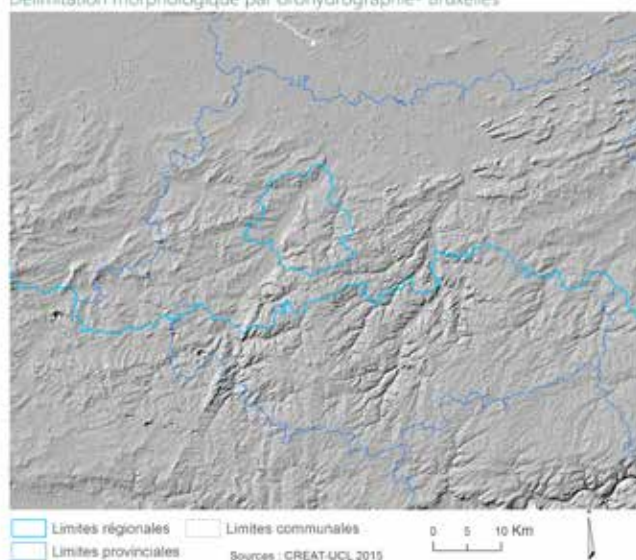
**Fractal morphologic agglomeration, Tannier et al., 2011**

Elle représente les communes ayant une continuité spatiale du tissu urbanisé.

Elle se base sur une méthodologie fractale ne nécessitant pas de déterminer des seuils spatiaux pour l'agrégation.

Sources : Tannier & al. 2011

Délimitation morphologique par orohydrographie- Bruxelles



**Orohydrographie, CREAT-UCL 2015**

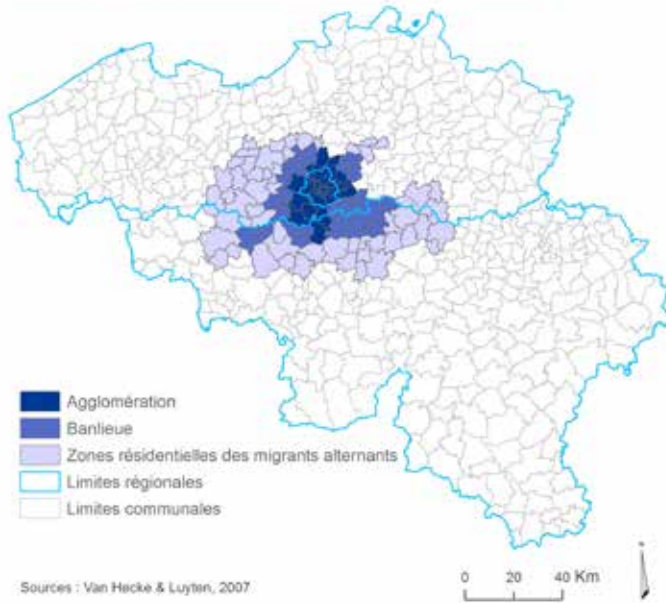
L'hinterland bruxellois est couvert par les bassins orohydrographique de la Senne et de la Dyle.

Sources : EU-DEM.EEA 2013

## Aire morphologique et fonctionnelle: carte synthétique

Carte synthétique

Délimitation fonctionnelle Van Hecke & Luyten - Bruxelles



### La région urbaine de Bruxelles, Luyten et Van Hecke (2007).

Elle se compose d'une agglomération et d'une banlieue.

Elle est délimitée par des critères :

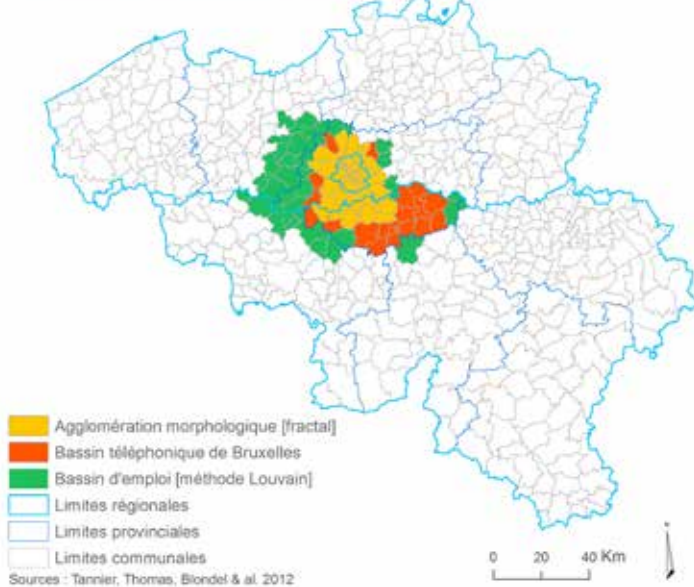
- démographique ;
- socio-économique ;
- morphologique ;
- migration ;
- navette - scolaire & migrants alternants sortants et entrants.

Elle se base en partie sur l'enquête socio-économique de 2001.

Sources : Luyten & Van Hecke 2007

Carte synthétique

Délimitation synthétique de Thomas & al. - Bruxelles



### «Urban territory of Brussels» proposition de carte de synthèse, Thomas et al., 2012

Cette délimitation de l'aire bruxelloise prend en considération les critères :

- morphologique (Tannier et al., 2011) ;
- économique – bassin d'emploi (Blondel et al. 2010) ;
- social – bassin téléphonique (Blondel et al. 2010)

Sources : Thomas & al.2012

Une première analyse succincte et non exhaustive des aires et échelles d'analyse reprises dans la littérature scientifique met en évidence la complexité à délimiter de manière univoque l'hinterland de Bruxelles. Cette variété de délimitations s'explique par des différences de concepts d'hinterland (morphologique, fonctionnel, etc.), de données ainsi que de méthodologies (seuils, méthode Louvain, etc.).

Malgré ces différences conceptuelles et méthodologiques, certains constats au sujet de l'hinterland bruxellois peuvent être mis en évidence. Concernant son étendue, les délimitations proposées (à l'exception de la zone RER) touchent la région urbaine de Louvain à l'est du Brabant flamand et au nord à la région urbaine de Malines.

Sur base du tableau 1, la part de la population wallonne comprise dans le bassin d'emploi varie de 11,7 % à 16,5 % selon les données et méthodologies utilisées. Selon les régions urbaines de Van Hecke, la part wallonne de l'aire de Bruxelles se classe troisième en terme d'importance de population captée.

Type	Nom de l'aire	Bruxelles	Flandres	Wallonie
Bassin d'emploi	Bassin d'emploi (Blondel et al.)	1.175.173 hab. (100 % de la population régionale bruxelloise)	992.529 hab. (15,4 % de la population régionale flamande)	509.125 hab. (14 % de la population régionale wallonne)
	Bassin d'emploi (FUA - Peeters)	1.175.173 hab. (100 % de la population régionale bruxelloise)	1.204.836 hab. (18,7 % de la population régionale flamande)	602.370 hab. (16,5 % de la population régionale wallonne)
	Bassin d'emploi (Vander-motten, seuil de 10 %)	1.175.173 hab. (100 % de la population régionale bruxelloise)	908.478 hab. (14,1 % de la population régionale flamande)	425.380 hab. (11,7 % de la population régionale wallonne)
Autres aires fonctionnelles	Banlieue Van Hecke et Luyten (hors agglomération)	/	192.870 hab. (3 % de la population régionale flamande)	203.917 hab. (5,6 % de la population régionale wallonne)
	Bassin téléphonique (Blondel et al.)	1.175.173 hab. (100 % de la population régionale bruxelloise)	483.460 hab. (7,5 % de la population régionale flamande)	353.972 hab. (9,7 % de la population régionale wallonne)
	Zone RER étendue	1.175.173 hab. (100 % de la population régionale bruxelloise)	1.791.865 hab. (27,8 % de la population régionale flamande)	559.041 hab. (15,4 % de la population régionale wallonne)
Aires morphologiques	Fractal Morphologic agglomération (Tannier et al.)	1.175.173 hab. (100 % de la population régionale bruxelloise)	457.651 hab. (7,1 % de la population régionale flamande)	213.037 hab. (5,9 % de la population régionale wallonne)
	Agglomération Van Hecke et Luyten	1.175.173 hab. (100 % de la population régionale bruxelloise)	356.065 hab. (5,5 % de la population régionale flamande)	69.324 hab. (1,9 % de la population régionale wallonne)

Tableau 1 : Répartition de la population par aires fonctionnelle et morphologique

Dans le cadre de la note de recherche et en vue de répondre aux objectifs précités, les dynamiques seront analysées à l'échelle de la zone RER étendue. L'utilisation de cette aire d'analyse assurera :

- de tenir compte des régions urbaines de Louvain et de Malines dans le système territorial de l'hinterland bruxellois (ex : interrelations de la Wallonie avec Louvain). En effet, les aires fonctionnelles de Bruxelles n'intègrent pas les aires de Louvain et de Malines qui possèdent une aire fonctionnelle propre ;
- d'intégrer les perspectives territoriales de la mise en place du réseau RER ;
- de permettre d'alimenter les réflexions sur la communauté urbaine de Bruxelles prévues dans la Sixième réforme de l'État ainsi que sur le projet de développement territorial de la Wallonie ;
- d'examiner les conséquences de la régionalisation de la SNCB en ce qui concerne l'organisation territoriale de la mobilité sur l'aire métropolitaine bruxelloise.

En effet, la zone RER ne dépend pas de données antérieures relevant de déplacements ou de flux téléphoniques ce qui lui confère une certaine robustesse quant aux analyses des dynamiques de l'aire transrégionale bruxelloise pour la Wallonie. De plus, la zone RER englobe les communes du bassin d'emploi situées en Wallonie (méthode de Louvain – Blondel et al., 2010) à l'exception de Flobecq, ce qui lui confère une cohérence fonctionnelle. Comme évoqué dans le tableau des répartitions de population par aires fonctionnelles et morphologiques, 15,4 % de la population wallonne se situe dans la zone RER en 2015 ce qui représente 559.041 habitants.

Il est cependant utile de remettre en perspective le processus de mise en œuvre du réseau RER avec son jeu d'acteurs complexe. Le réseau a été l'objet d'arbitrages sur base de l'étude STRATEC de 1988 commanditée par la SNCB. La finalité du projet est de concurrencer la voiture qui reste le mode privilégié au-delà d'un rayon de 37,5 kilomètres autour de Bruxelles. La finalité du RER pour la SNCB est bien d'augmenter sa part de marché qui est en diminution à l'époque sur l'ensemble de son réseau. Le RER dans l'aire métropolitaine bruxelloise répond donc prioritairement à des motivations commerciales et propose incidemment une alternative à l'automobile pour les pendulaires (Damay L., 2014). Cette dialectique - entre une logique économique de rendement sur base d'une zone de chalandise « rentable » avec comme effet pervers potentiel d'élargir l'aire métropolitaine à la dimension du réseau en favorisant la migration résidentielle, et le projet politique d'améliorer la mobilité interne à Bruxelles - va émailler les débats sur la configuration du RER bruxellois. Le périmètre du RER est donc avant tout le résultat d'une combinaison de motivations (économique, vision urbaine, mobilité...) traduite dans un accord politique négocié de haute lutte entre les acteurs. L'actualité remet encore régulièrement en question sa concrétisation complète. Y faire référence est donc pertinent pour déterminer une aire d'analyse de l'aire métropolitaine bruxelloise.

RER - Bruxelles

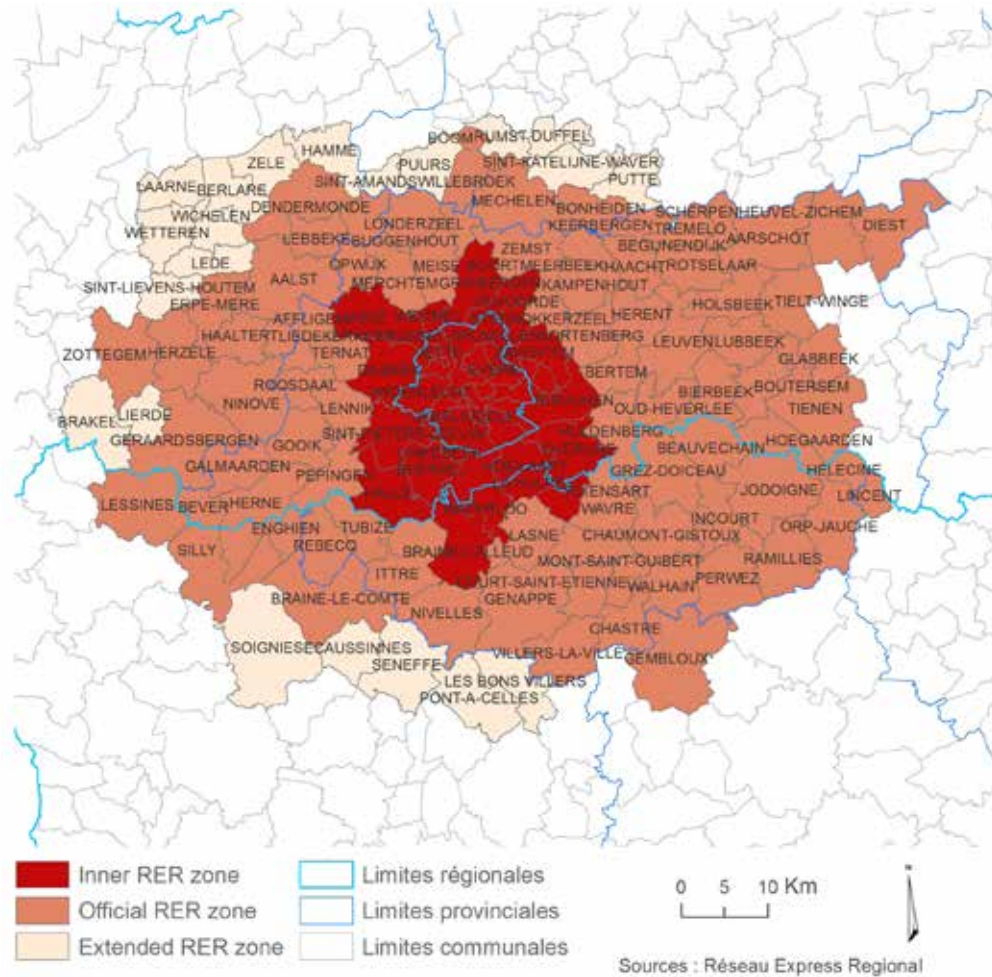


Figure 2: Zone RER

## 4. ANALYSE DES DYNAMIQUES ACTUELLES POUR LA WALLONIE

### 4.1 INTRODUCTION

Comme évoqué dans l'étude des aires et échelles d'analyse (cf. page 8), une part non négligeable du territoire de la Wallonie (10,5 % de sa superficie) ainsi que de sa population (15,4 % en 2015) se situe dans la zone RER bruxelloise.

Ce territoire présente un dynamisme économique et résidentiel important et en progression. Les échanges et les interrelations entre Bruxelles et la Wallonie tendent à s'accroître, ce qui conduit à des problèmes de saturation de réseaux, de gestion des ressources et d'enjeux en termes de structuration territoriale. Ces phénomènes s'expliquent par le processus de métropolisation qui inscrit Bruxelles dans le principe de ville-globale dans un réseau mondial concurrentiel (SASSEN, 2009, GaWC, 2012<sup>1</sup>). En d'autres termes, Bruxelles, capitale européenne, se présente comme une porte d'entrée pour les investisseurs internationaux ainsi que pour l'implantation de centres de décision stratégique (lobbies, services financiers, etc.). Ce phénomène se répercute sur son aire d'influence mais également sur les réseaux d'échanges des villes wallonnes (Charleroi, Namur, Liège, etc.) et flamandes (Louvain, Genk, Malines, etc.) voisines.

La Wallonie devrait maximiser les impacts positifs de l'influence de Bruxelles sur son territoire, et ce de manière harmonieuse et concertée avec les Régions voisines, via la mise en évidence dans son projet de développement territorial d'une stratégie spécifique et détaillée.

Pour ce faire, l'analyse des dynamiques de l'hinterland bruxellois en lien avec la Wallonie est primordiale en vue de comprendre ces processus territoriaux observables et/ou spécifiques ayant ou pouvant avoir un impact sur la Wallonie.

Cette analyse se concentrera de manière succincte sur les thématiques suivantes :

- structure & évolution démographique ;
- analyse foncière ;
- structuration des réseaux et saturation et flux de mobilité ;
- l'économie et l'emploi.

La plupart de ces thématiques sont illustrées par des cartographies permettant de synthétiser le processus étudié.

### 4.2 STRUCTURE & ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Dans le cadre de ce chapitre, une analyse concise de la population au sein de la zone RER sera réalisée. L'analyse se concentrera sur la structure actuelle de la population au sein de la zone RER ainsi que de son évolution.

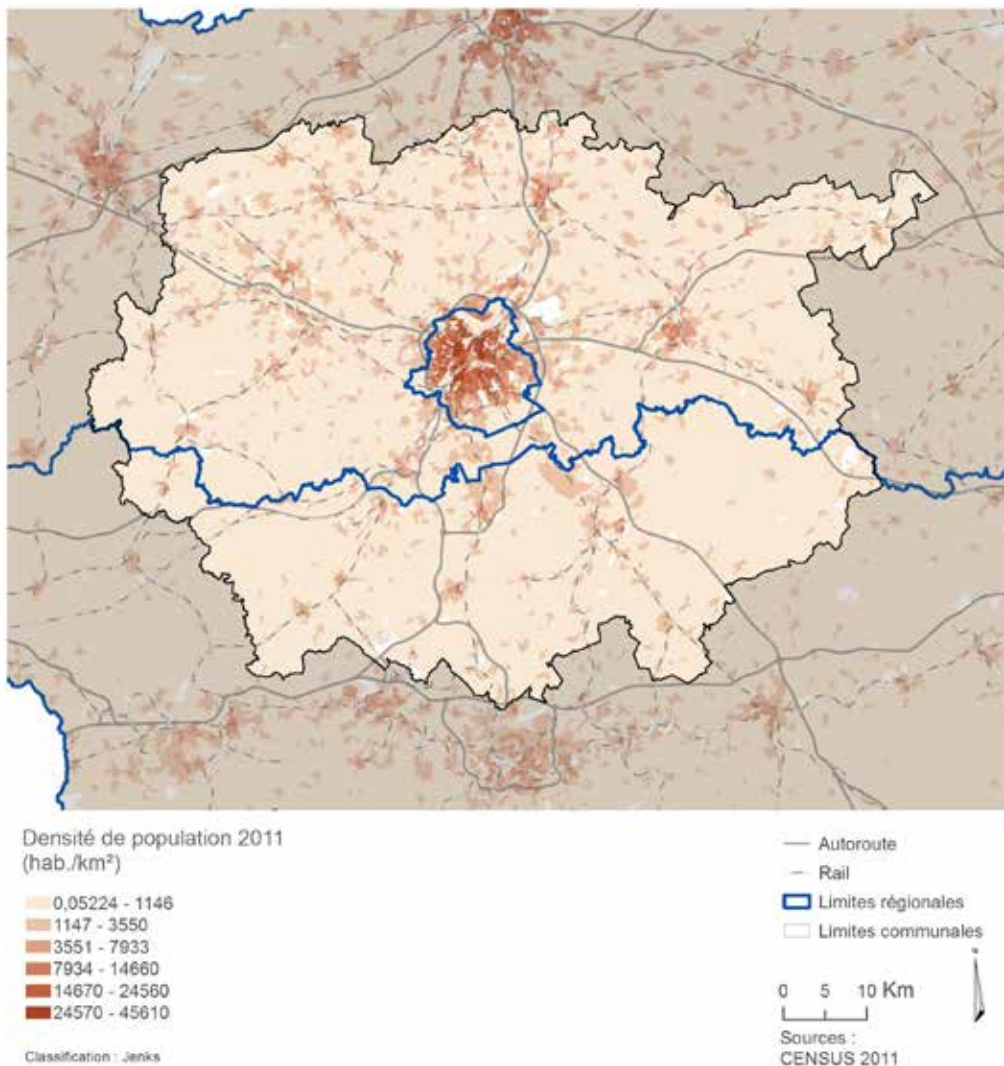
Sur base de la carte de densité de population en 2011, la population de la zone RER se localise principalement dans la Région bruxelloise avec des densités pouvant atteindre 45.607 hab/km<sup>2</sup>. La densité la plus importante observée dans la partie wallonne de la zone RER se situe dans le secteur statistique d'Enghien centre nord (10.411 hab/km<sup>2</sup>).

---

<sup>1</sup> <http://www.lboro.ac.uk/gawc/world2012t.html>



RER - Bruxelles: Densité de population en 2011 (habitants/km<sup>2</sup>)



**Figure 3:** Densité de population (hab./km<sup>2</sup>) en 2011 (source: CENSUS 2011)

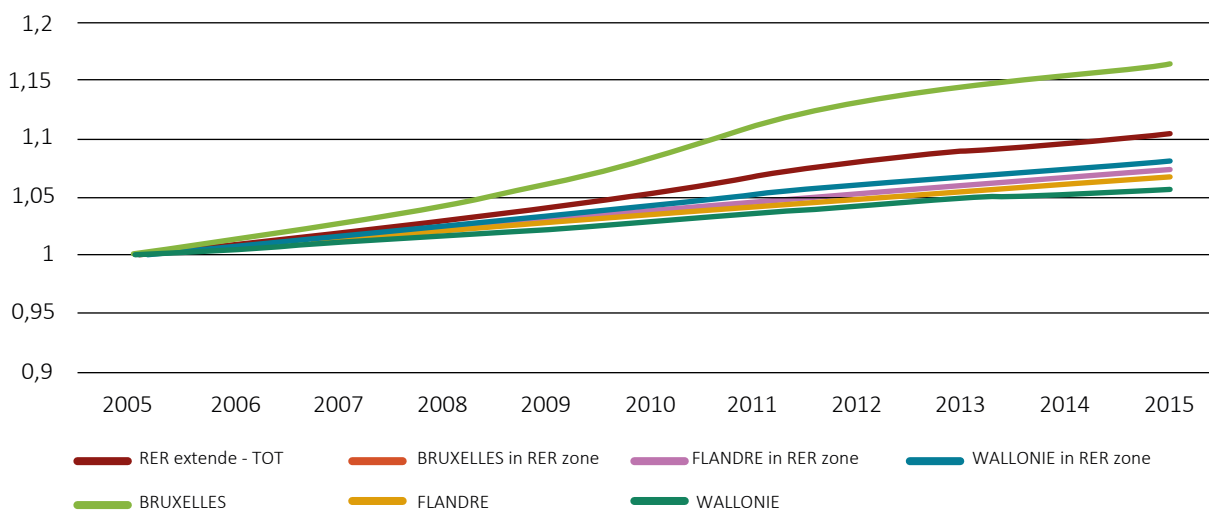
Au sein de la zone RER étendue, la population a progressé de 10,4% de 2005 à 2015, soit une augmentation de 332.440 habitants. En 2015, la population recensée s'élevait à 3.526.079 habitants.

La répartition de la progression démographique par Région au sein de la zone RER étendue est exposée sur le tableau 2 ainsi que sur la figure 4 :

Territoire	Population en 2015 (habitants)	Progression de 2005 à 2015 (%)	Progression absolue de 2005 à 2015 (habitants)	Part de la progression absolue sur la progression absolue de la Région (%)
Bruxelles dans zone RER étendue	1.175.173	+ 16,7 % ( $\bar{X}$ région = + 16,7 %)	168.424	100 %
Flandres dans zone RER étendue	1.791.865	+ 7,3 % ( $\bar{X}$ région = + 6,6 %)	121.628	30 %
Wallonie dans zone RER étendue	559.041	+ 8,2 % ( $\bar{X}$ région = + 5,7 %)	42.389	21 %

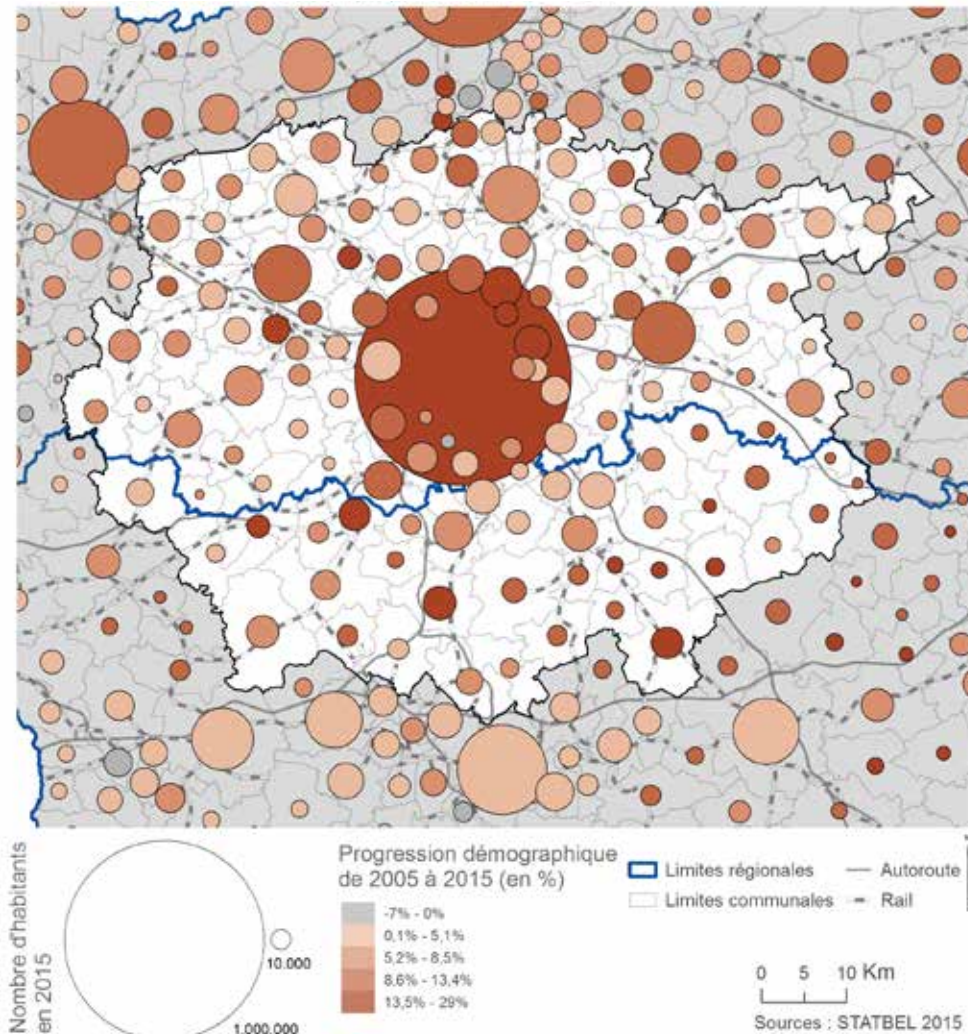
**Tableau 2 :** Chiffres clés - évolution démographique dans zone RER étendue par Région (sources : STABEL, CPDT 2015)

Au sein de la partie wallonne de la zone RER, la population recensée s'élevait en 2015 à 559.041 habitants. Cette population a progressé de 8,2% de 2005 à 2015 conduisant à une augmentation absolue de 42.389 habitants. Pour la même période et comparée à la moyenne wallonne (+5,7 %), la population wallonne présente une progression plus importante au sein de la zone RER étendue. De plus, cette dernière représente 21% de l'augmentation totale en Wallonie pour la même période.



**Figure 4 :** Analyse comparée de l'évolution démographique de 2005 à 2015 [Base 1 = situation en 2005] (sources : STABEL 2015, CPDT 2015)

## RER - Bruxelles: Évolution de la population 2005-2015



De manière plus détaillée, les progressions démographiques de plus de 15 % de 2005 à 2015 se concentrent au sein des communes de Perwez (+ 20,1 %), de Walhain (+ 16,2 %), de Gembloux (+ 16,2 %) et d'Incourt (+ 16 %). Les communes présentant une progression démographique supérieure à la progression wallonne au sein de la zone RER étendue forment une couronne allant de Tubize vers Beauvechain en passant par Nivelles, Genappe, Gembloux et Jodoigne. Les communes de la première couronne wallonne autour de Bruxelles présentent quant à elles des progressions faibles : Rixensart (+ 2,2 %), La Hulpe (+ 2,7 %), Wavre (+ 4,9 %), Grez-Doiceau (+ 5,3 %), etc<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> C'est également dans ces communes que les possibilités d'urbanisation sont les plus faibles mais avec une population plus vieillissante (cfr. infra). Elles invitent à s'interroger sur les modalités de renouvellement dans ces communes.

Concernant le vieillissement de la population, 17,5 % de la population wallonne résidant dans la zone RER a plus de 65 ans. Cette dernière est plus faible que la part flamande en zone RER étendue mais plus importante que la part bruxelloise qui s'élèvent respectivement à 18,7 % et à 13,2 %. Concernant la zone RER étendue, la part des plus de 65 ans représente 16,7 % de la population.

RER - Bruxelles: Part des plus de 65 ans en 2015

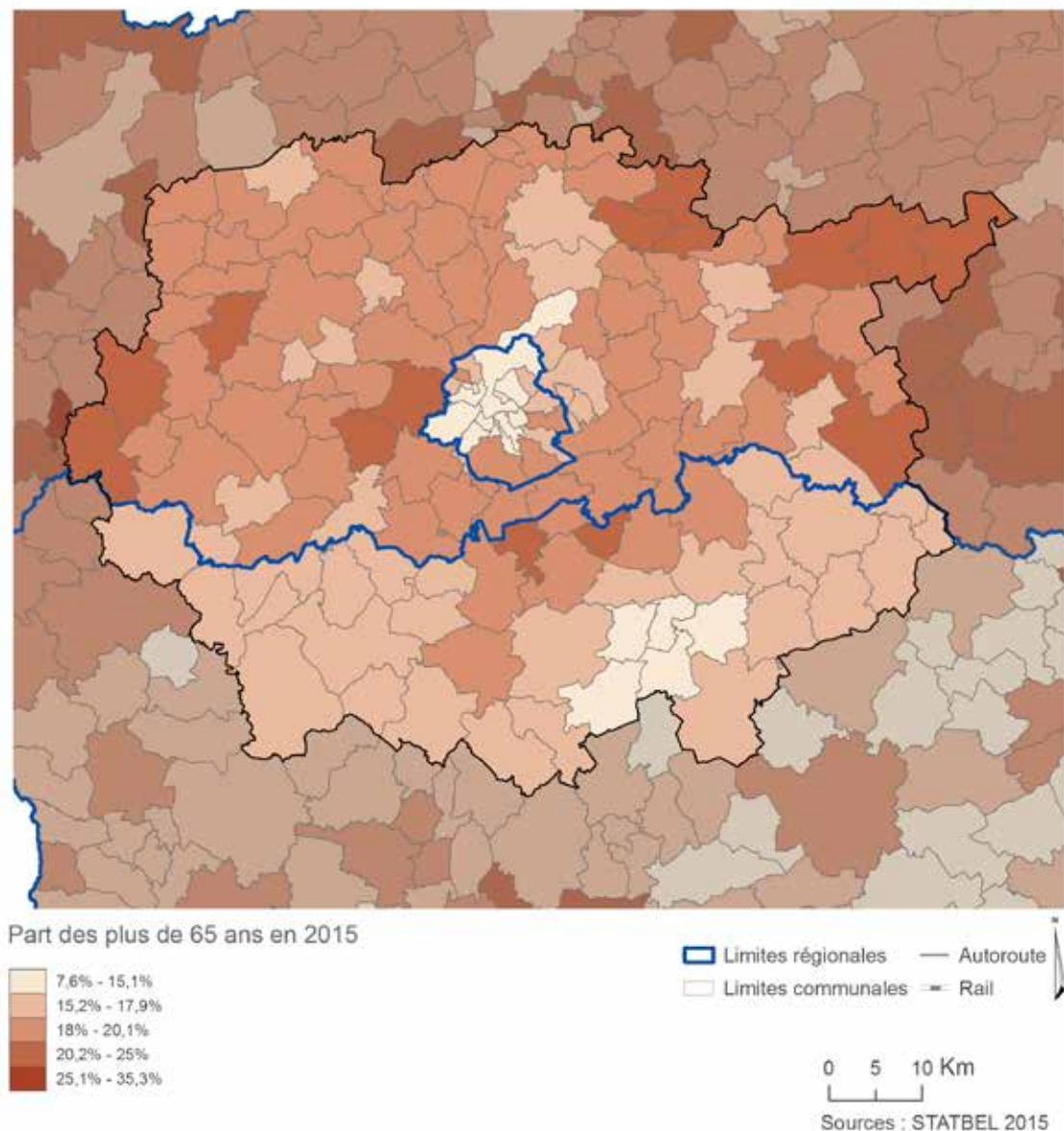


Figure 6: Part des plus de 65 ans en 2015

Concernant la population plus jeune, 21 % de la population wallonne résidant dans la zone est âgée de 0 à 18 ans. Cette dernière est plus importante que la part flamande en zone RER étendue mais plus faible que la part bruxelloise, qui s'élèvent respectivement à 20 % et à 23 %. Concernant la zone RER étendue, la part de la population âgée de 0 à 18 ans représente 21 % de la population.

RER - Bruxelles: Part de la population âgée de 0 à 18 ans en 2015

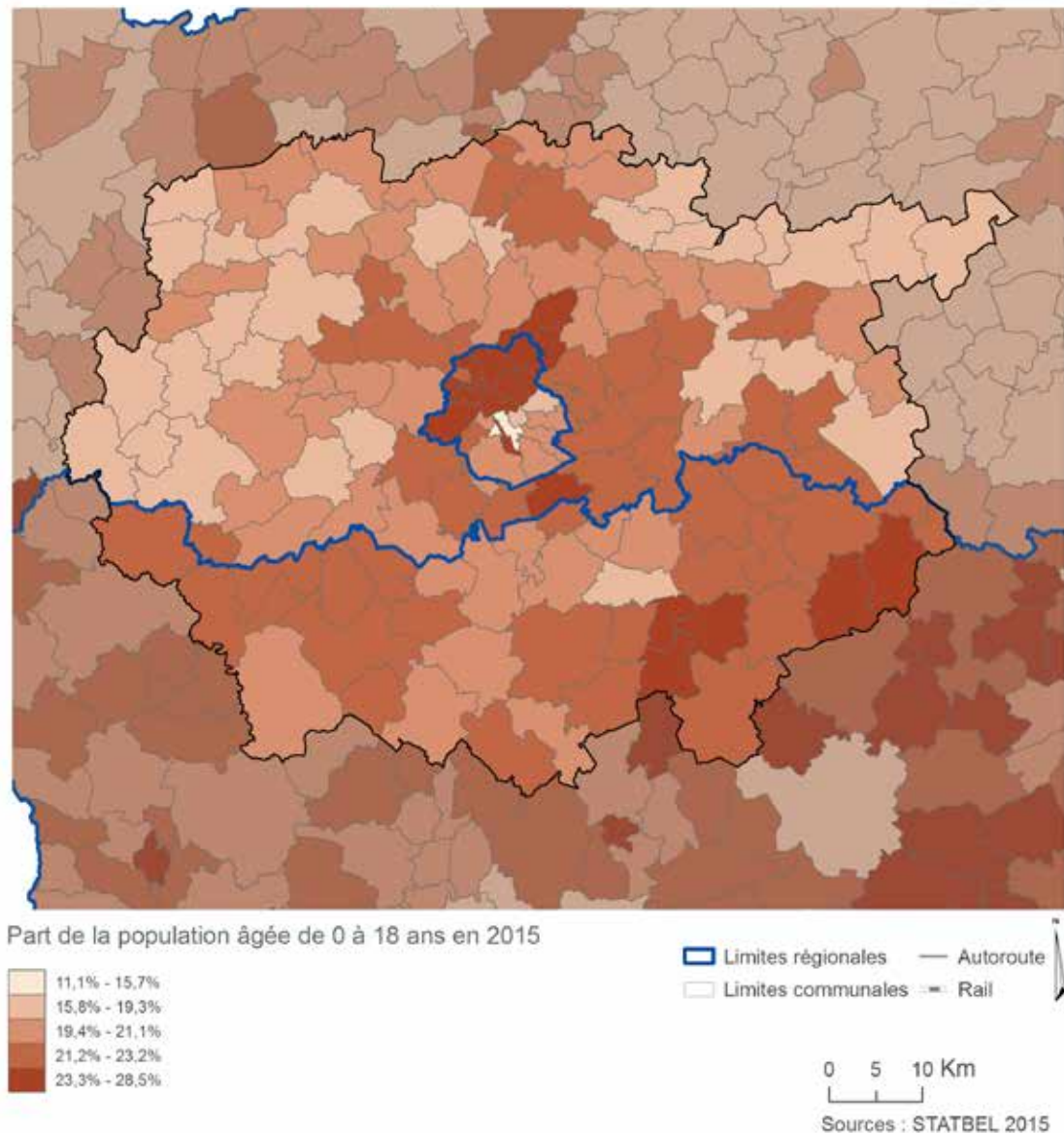


Figure 7: Part de la population âgée de 0 à 18 ans

À une échelle plus fine, les communes de la première couronne wallonne autour de Bruxelles présentent une part plus importante des plus de 65 ans : Waterloo (21,9%), Rixensart (20,7%), Wavre (19,9%), Lasne (19,8%), La Hulpe (19,8%), Nivelles (19,4%), Braine l'Alleud (18,6%), Grez-Doiceau (18,2%). Cette part tend à diminuer en s'éloignant de la Région bruxelloise. Ce constat tend à s'inverser pour la part des jeunes âgés de 0 à 18 ans qui se concentre à l'ouest entre Ittre et Lessines (Silly, Enghien, etc.) et à l'est entre Genappe et Orp-Jauche.

### Conclusions et perspectives pour la Wallonie : démographie

La partie wallonne de la zone RER étendue présente une croissance démographique soutenue et relativement importante par rapport à la partie flamande de la zone RER. Cependant, c'est la Région bruxelloise qui présente la croissance démographique la plus importante au sein de la zone RER étendue (+16,7%). Cet accroissement de la population résulte d'une augmentation du solde migratoire (naissance stable et allongement de l'espérance de vie) et de l'immigration internationale (Hermia, 2015). Le vieillissement de la population est cependant plus marqué dans la partie flamande qui accueille 57% de la population âgée de 65 ans et plus au sein de la zone RER étendue pour seulement 26% pour la Région bruxelloise et 16,5% pour la partie wallonne. Selon les projections démographiques de l'IWEPS, ±52.000 habitants supplémentaires seraient attendus dans la partie wallonne de la zone RER étendue à l'horizon 2026 ce qui équivaut à une progression projetée de 9,3% de 2015 à 2026. En d'autres termes, la dynamique démographique wallonne de la zone RER étendue devrait s'accroître dans les prochaines années.

## 4.3 ANALYSE FONCIÈRE

L'analyse foncière concerne les thématiques suivantes :

- l'occupation du sol : il s'agit d'une situation de fait de l'occupation du sol ;
- l'affectation du sol : il s'agit de la situation de droit liée aux affectations du sol issu du Gewest plan flamand, du PRAS bruxellois et du Plan de secteur wallon. Une analyse succincte des disponibilités foncières en zone d'habitat sera également présentée ;
- le prix de l'immobilier.

### 4.3.1. L'occupation du sol

L'occupation du sol au sein de la zone RER étendue est exposée à la figure 8.

Les principales occupations du sol rencontrées en 2013 dans la zone RER étendue sont à 40% des terres agricoles, à 19,2% des terrains artificialisés et à 26,1% des forêts et des pâtures.

La répartition des principales occupations du sol en 2013 par Région dans la zone RER est exposée dans le tableau suivant :

Zone RER étendue	Terres agricoles	Terrains artificialisés	Forêts et pâtures
Wallonie	48,2 %	13,1 %	27,1 %
Flandre	37,1 %	21,3 %	26,2 %
Bruxelles	3,7 %	46,7 %	12,7 %

Comme attendu, la part des terrains artificialisés au sein de la Région bruxelloise (46,7%) est largement supérieure à celles rencontrées dans les parties flamande (21,3%) et wallonne (13,1%) de la zone RER étendue.

RER - Bruxelles - Occupation du sol en 2012

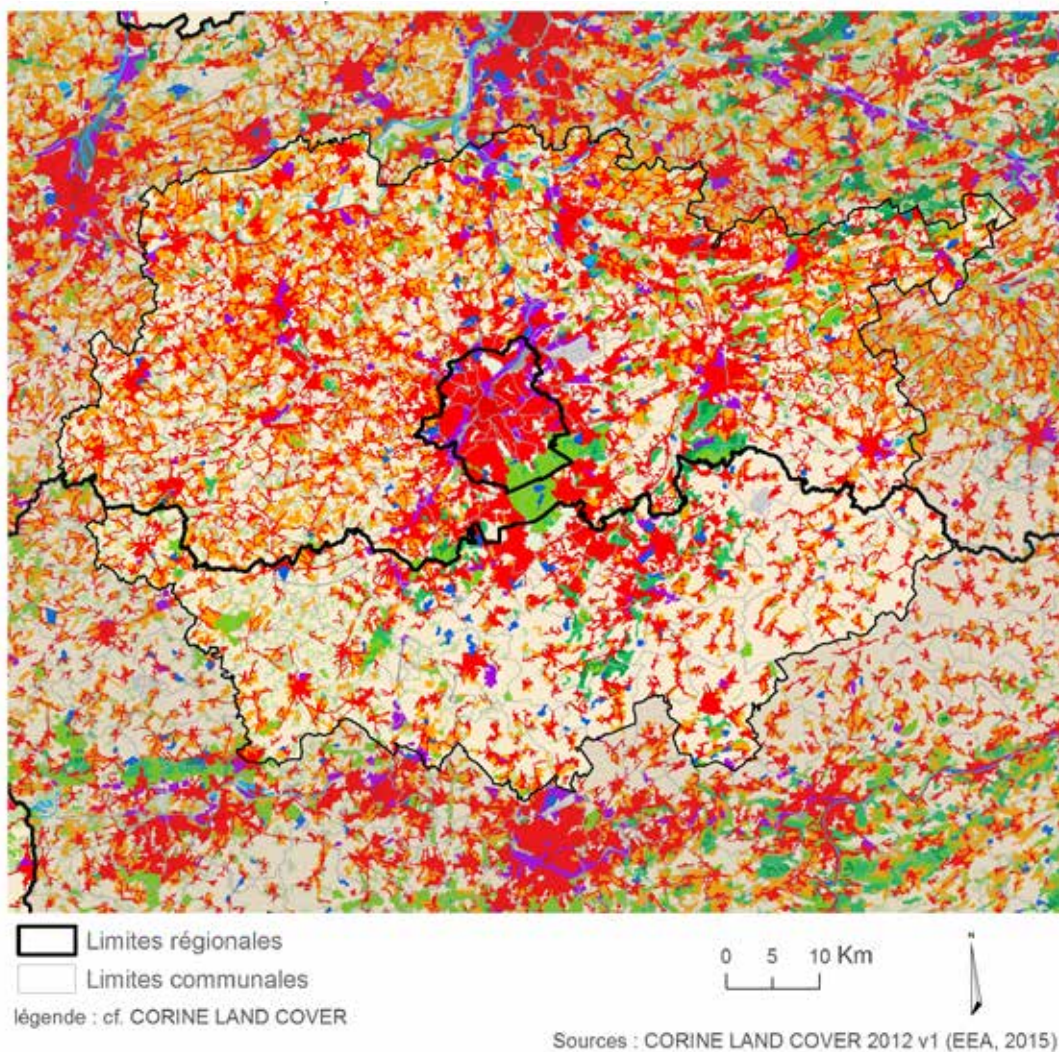


Figure 8 : Carte d'occupation du sol en 2012 (CORINE-LAND COVER 2015)

La part des terres artificialisées au sein de la partie wallonne de la zone RER a progressé de 5,4 % de 2008 à 2013 et a dépassé celle de la partie flamande à partir de 2009.

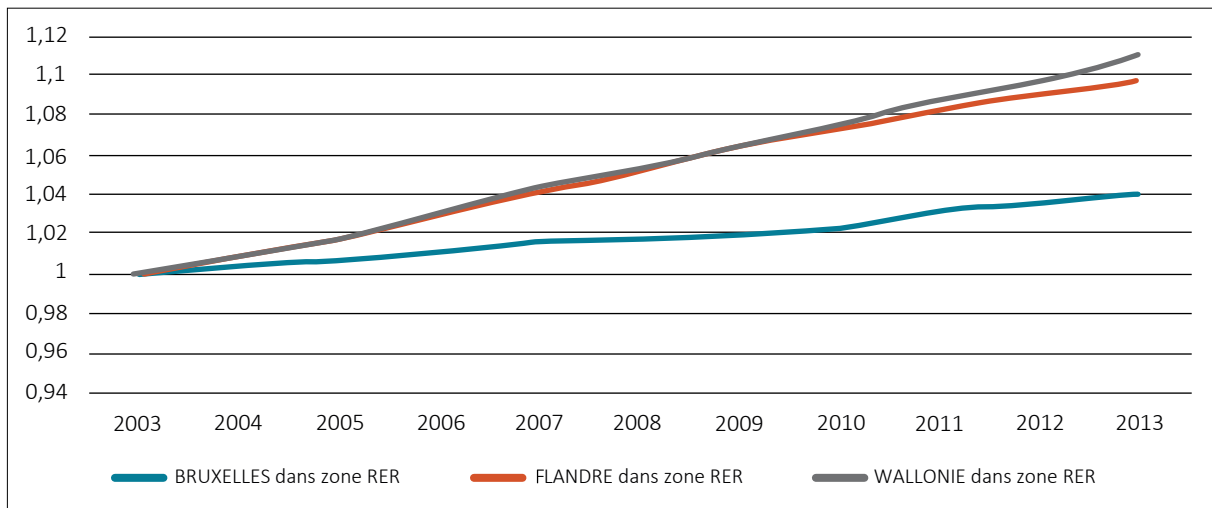


Figure 9: Progression des terres artificialisées de 2003 à 2013 (Source: CORINE LAND COVER, 2015)

Malgré une progression plus importante en Wallonie, la consommation d'espace est de 118,9 ha/an ce qui reste plus faible que la consommation à l'hectare observée dans la partie flamande de la zone RER qui s'élève à 272,5 ha/an. Au sein de la Région bruxelloise, la consommation par an s'élève à 17,3 ha/an.

#### 4.3.2. L'affectation du sol et la disponibilité foncière

L'affectation du sol au sein de l'hinterland bruxellois est régie par les plans suivants :

- pour la Région bruxelloise: le PRAS;
- pour la Région flamande: le GewestPlan;
- pour la Région wallonne: le plan de secteur.

L'affectation du sol est exposée à la figure 10.

Dans la partie flamande de la zone RER étendue, les principales affectations du sol sont la zone agricole<sup>3</sup> (55% de la superficie – 166.355 ha), la zone d'habitat<sup>4</sup> (10,8% - 32.520 ha), les espaces naturels<sup>5</sup> (9,1% - 27580 ha), la zone d'habitat à caractère paysager<sup>6</sup> (6% - 18091 ha), les zones forestières<sup>7</sup> (3% - 8977 ha).

Dans la partie wallonne de la zone RER étendue, les principales affectations du sol sont la zone agricole (66% de la superficie – 117.625 ha), la zone d'habitat (8,7% - 15.482 ha), les zones forestières (6,8% - 12109 ha), la zone d'habitat à caractère rural (6% - 10.724 ha), les espaces verts (2,8% - 5.046 ha).

<sup>3</sup> agrarische gebieden + landschappelijk waardevol agrarische gebieden

<sup>4</sup> woongebieden

<sup>5</sup> natuurgebieden

<sup>6</sup> woongebieden met landelijk karakter

<sup>7</sup> bosgebieden



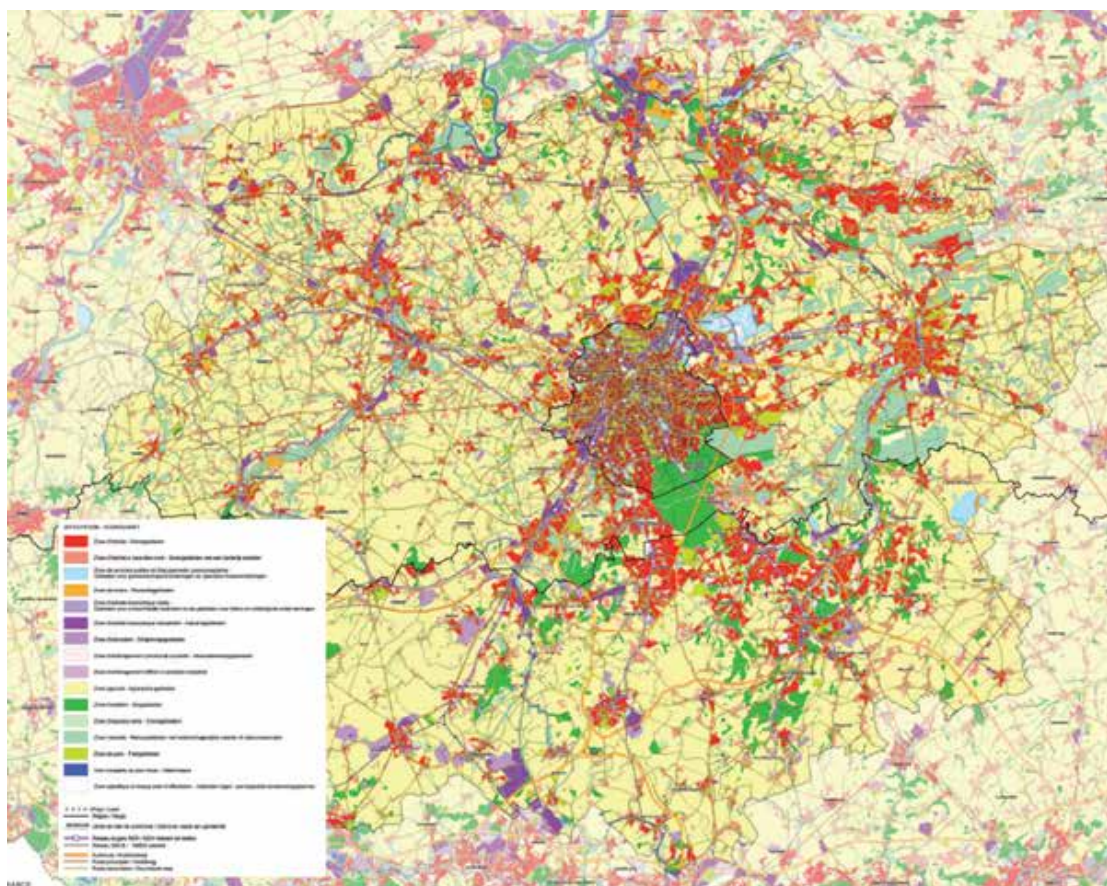


Figure 10: Affectation du sol (Source: KUL, VUB & ICEDD, 2010)

Dans la partie flamande de la zone RER étendue, 3.867 ha de terrains en zone d'habitat sont disponibles à la construction en 2008<sup>8</sup> [ICEDD, KUL, VUB, 2010]. Le taux de saturation des zones d'habitat s'élève à 92,5%. Concernant les «Woonuitbreidingsgebieden»<sup>9</sup>, son taux de saturation s'élève quant à eux à 56,1%, ce qui se traduit par 2.529 ha de terres disponibles à la construction.

Dans la partie wallonne de la zone RER étendue, 3.066 ha de terrains en zone d'habitat sont disponibles à la construction en 2014<sup>10</sup> [CPDT, IWEPS, CREAT, 2015]. Le taux de saturation des zones d'habitat s'élève à 80,2%. Concernant les ZACC, leur taux de saturation s'élève à 25,8%, ce qui se traduit par 2.369 ha de terres disponibles à la construction. Les zones d'habitat à caractère rural présentent un taux de saturation de 69,4% ce qui représente 3.282 ha de terres libres à la construction. Le total des surfaces disponibles pour la partie wallonne s'élève donc à 5.651 ha. Le potentiel foncier disponible en droit est donc plus de deux fois supérieur à la partie flamande.

<sup>8</sup> Données incomplètes.

<sup>9</sup> Équivalent au ZACC

<sup>10</sup> Sur base du cadastre [source: IWEPS, 2015]

### 4.3.3. Le prix de l'immobilier

Dans le cadre de l'analyse foncière, une étude succincte des prix de l'immobilier est proposée. Les prix de l'immobilier sont le reflet de multiples facteurs tel que la disponibilité foncière, la demande et l'offre immobilière du marché, la pression foncière, etc.

Au sein de la zone RER étendue, le prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire s'élevait à 246.229€ en 2014 tandis que le prix moyen d'un appartement s'élevait à 219.238€. Le prix moyen d'une maison ordinaire a progressé de 44,7 % de 2005 à 2014 et de 53,1 % pour un appartement. On distingue nettement des particularités dans les évolutions des prix en fonction des types de bien. La maison ordinaire a augmenté plus sensiblement dans la partie flamande de la zone RER alors que c'est le marché des appartements qui connaît une plus grosse croissance sur le versant wallon de la zone RER.

La précision des prix de l'immobilier par Région au sein de la zone RER est exposée dans le tableau 3 :

Nom	Prix d'une maison ordinaire 2014	Progression du prix d'une maison ordinaire 2005-2014	Prix d'un appartement 2014	Progression d'un appartement 2005-2014
Bruxelles RER	351.176€	40,5 %	214.054€	45,1 %
Flandres RER	233.098€	48,7 %	222.016€	53,8 %
Wallonie RER	224.856€	38,9 %	215.065€	60,6 %

La répartition des prix moyen d'une maison ordinaire et d'un appartement à l'échelle communale est exposée sur les figures 11 et 12 :

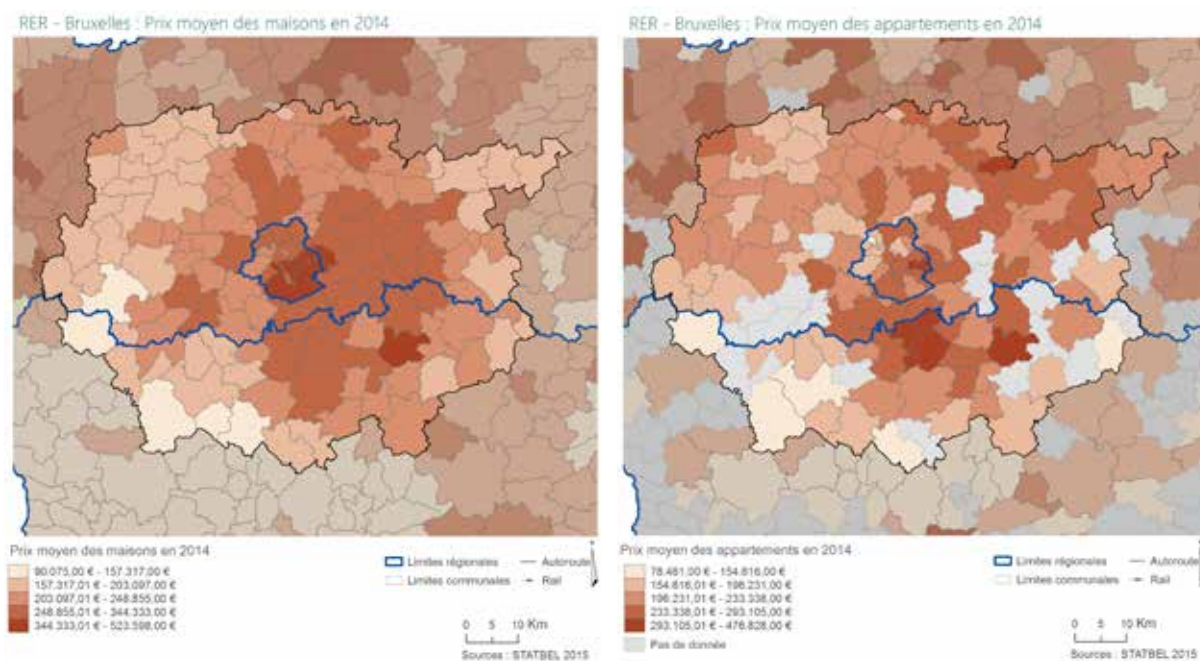


Figure 11 : Comparaison cartographique des prix moyen des maisons et appartements au sein de la zone RER en 2014

En Wallonie, le prix moyen d'une maison ordinaire au sein de la zone RER reste en moyenne supérieur au reste de la Wallonie en 2014.

Prix moyen d'une maison ordinaire en 2014

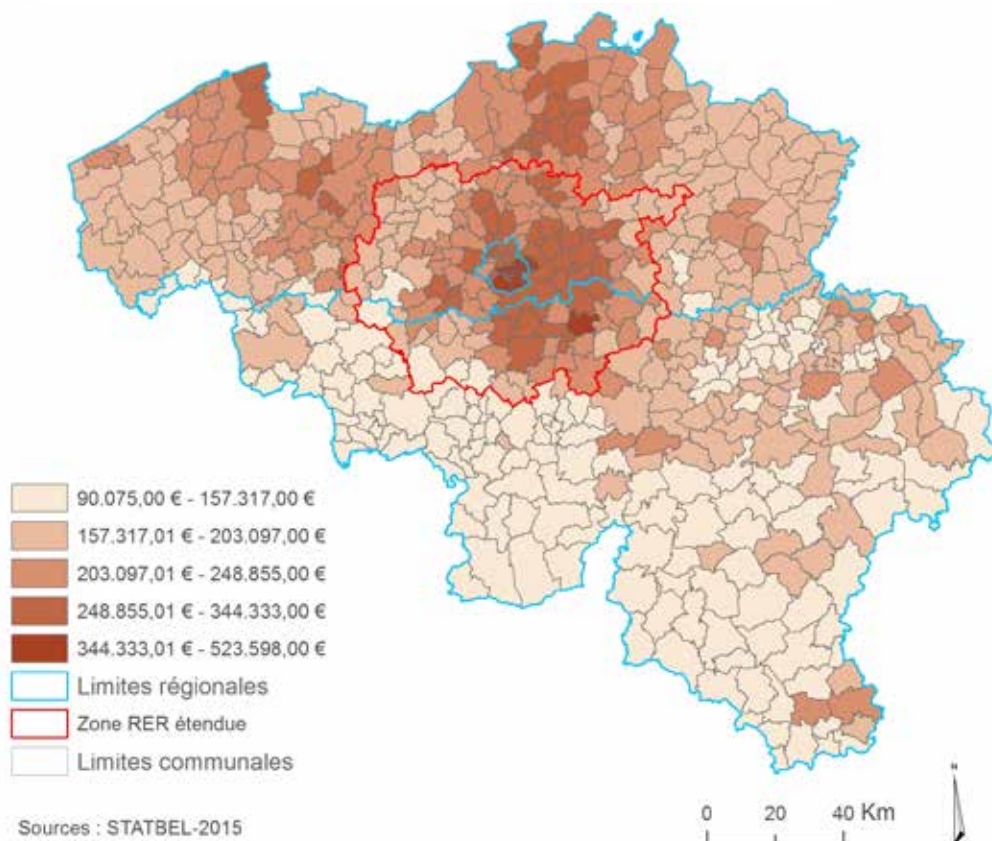


Figure 12: Prix moyen d'une maison ordinaire en 2014 (STABEL, 2015)

## Conclusions et perspectives pour la Wallonie: foncier et occupation du sol

La partie wallonne de la zone RER présente depuis 2009 une urbanisation plus soutenue que la partie flamande de la zone RER. Malgré cette urbanisation plus importante, les taux de saturation des zones d'habitat et des ZACC restent plus faibles que ceux observés dans les parties flamande et bruxelloise de la zone RER dont le haut niveau d'urbanisation est acquis de plus longue date. Une analyse plus fine de la dynamique foncière serait utile en vue de mettre en évidence les disponibilités foncières à une échelle plus précise et d'approfondir les connaissances sur les évolutions et pressions du marché foncier. Cette analyse servirait également à objectiver l'accessibilité aux logements et à réévaluer les dispositifs et périmètres des zones d'initiatives privilégiées de type 1 qui pour mémoire ont été établis sur base des données de 1981<sup>11</sup>.

La saturation des terres disponibles à la construction a conduit à une progression du prix moyen des maisons et des appartements de 2005 à 2014 dans la zone RER. Les prix moyens les plus importants dans la partie wallonne de la zone RER en 2014 se localisent principalement dans le centre de la province du Brabant wallon (Waterloo, Braine l'Alleud, Ottignies, Lasnes, Chaumont-Gistoux, etc.) mais se prolongent le long de l'E411 dans la province de Namur (Namur, Gembloux, etc.) et l'A8 dans le Hainaut (Enghien, etc.).

En conclusion, cette configuration des dynamiques foncières pourrait conduire à un report de la demande foncière de Bruxelles et de la partie flamande vers la partie wallonne de la zone RER augmentant de surcroît la pression foncière en son sein. Parallèlement, l'influence de l'aire métropolitaine bruxelloise se diffuse jusque dans l'ancien sillon industriel wallon et particulièrement à Charleroi. En effet, la recherche CPDT sur la relégation et la gentrification des quartiers a démontré à partir des données DESTINY des migrations résidentielles entre les quartiers précarisés de Bruxelles (Saint Josse, Molenbeek, Schaerbeek...) vers Charleroi (Van Crieckingen & al., 2013).

### 4.4 STRUCTURATION DES RÉSEAUX ET FLUX DE MOBILITÉ

La structuration des réseaux présentera les principaux réseaux routier et ferroviaire ainsi que l'offre en service des chemins de fer et du TEC.

Une analyse des flux de mobilité au sein de la zone RER sera également réalisée et se concentrera sur les flux domicile-travail.

#### 4.4.1. Structuration des réseaux

La zone RER étendue est irriguée par un réseau de communication dense et structurel.

Concernant le réseau routier inscrit dans la zone RER, le réseau routier et autoroutier présente une densité importante de 0,3km d'autoroute par km<sup>2</sup> et de 0,9 km de route principale par km<sup>2</sup>. Le réseau autoroutier s'est historiquement structuré radialement autour de Bruxelles.

---

<sup>11</sup> <http://dgo4.spw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/DAU/Pages/PouvPubl/ZIP.asp>

RER - Bruxelles: Structuration des réseaux de transport

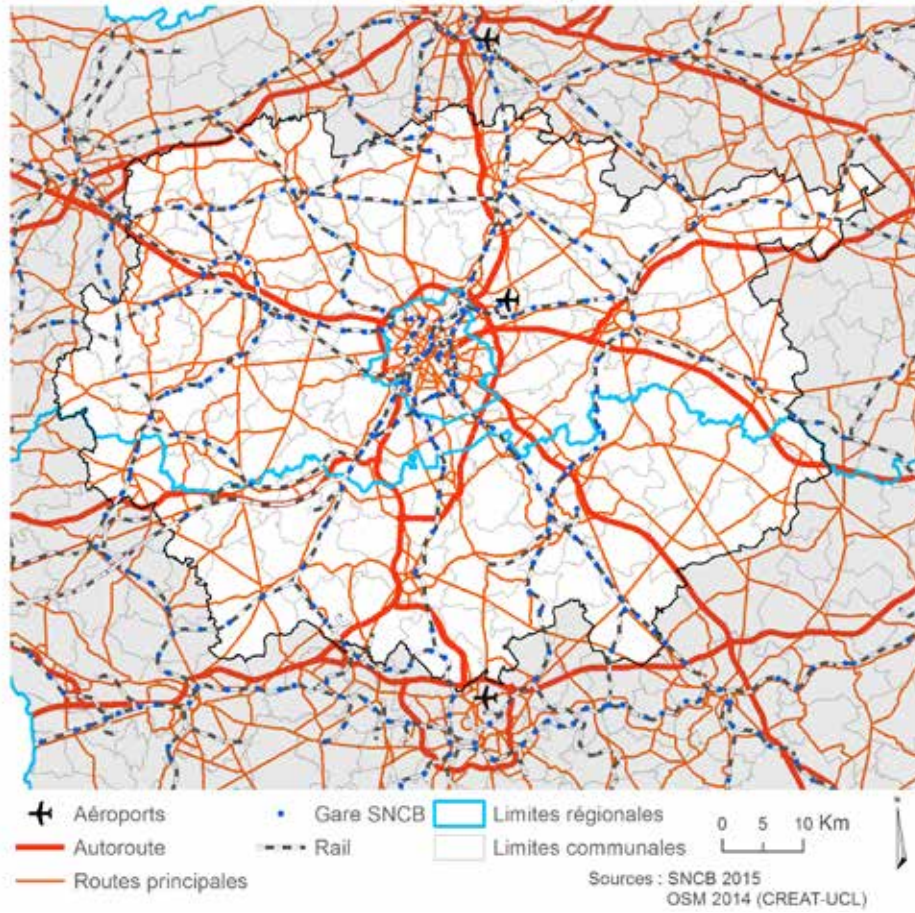


Figure 13: Structuration des réseaux de transport

La saturation du réseau autoroutier en 2015 reste considérable en heure de pointe (cf. figure 11). En effet, malgré une diminution légère des minutes perdues entre 2010 et 2014 dans les embouteillages de 7 à 9 h (heure de pointe du matin), celles-ci s'élèvent toujours à 36,5 minutes vers 8 heures du matin (INRIX, 2015). Les durées perdues pour le mois de référence (février) par heure sont exposées dans le graphique de la figure 14 :

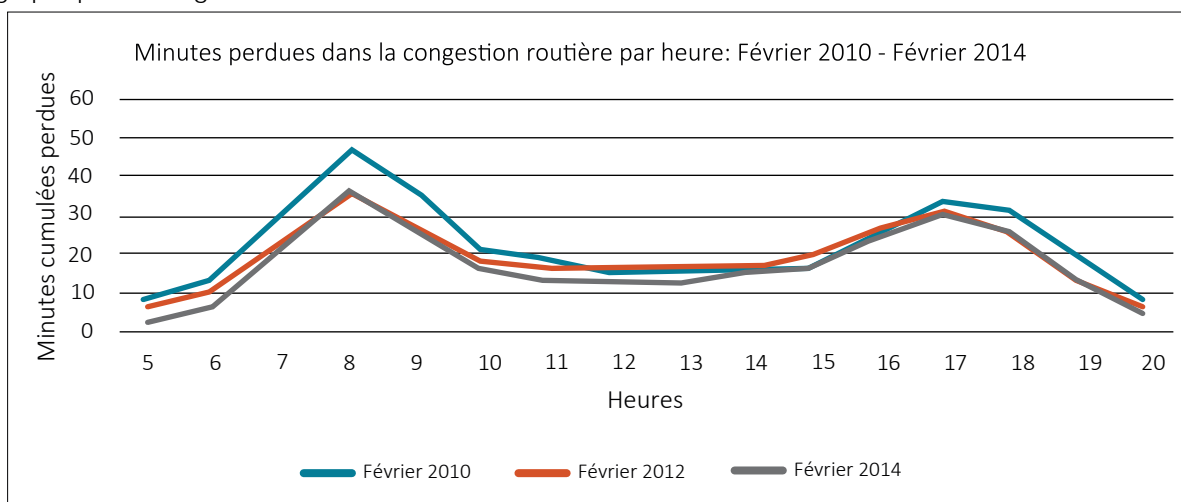


Figure 14: Évolution de la saturation des réseaux routiers (INRIX, 2015)

Concernant le réseau ferroviaire, il présente une densité de 0,15 km de rail par km<sup>2</sup>. Au sein de la zone RER, la répartition du rail entre les Régions est présentée sur le tableau 4 :

Région dans zone RER	Longueur des lignes (km)	Densité	Répartition par Région dans zone RER
Bruxelles RER	104	0,64 km/km <sup>2</sup>	12 %
Flandres RER	505	0,16 km/km <sup>2</sup>	60 %
Wallonie RER	228	0,12 km/km <sup>2</sup>	27 %
Zone RER	838	0,16 km/km <sup>2</sup>	100 %

Tableau 4: Chiffres clés du rail dans zone RER

Sur les cinquante gares localisées dans la partie wallonne de la zone RER, quatorze sont desservies par des trains IC (InterCity). La gare la plus importante en termes de voyageurs en montées est Ottignies avec 17.753 voyageurs suivie de Gembloux avec 6.721 voyageurs. Le nombre de voyageurs en montées toutes gares confondues dans la partie wallonne de la zone RER s'élève en 2014 à 73.958 passagers (SNCB-2015).

Dans la partie flamande de la zone RER, 99 gares sont présentes dont 32 sont de type IC. La gare la plus importante en termes de voyageurs en montées est Louvain avec 32.247 voyageurs suivie de Malines avec 18.593 voyageurs.

Une cartographie du réseau ferroviaire et de sa desserte en transport de passager en 2013 est illustrée à la figure 12.

RER - Bruxelles: Structuration des réseaux de transport - RAIL

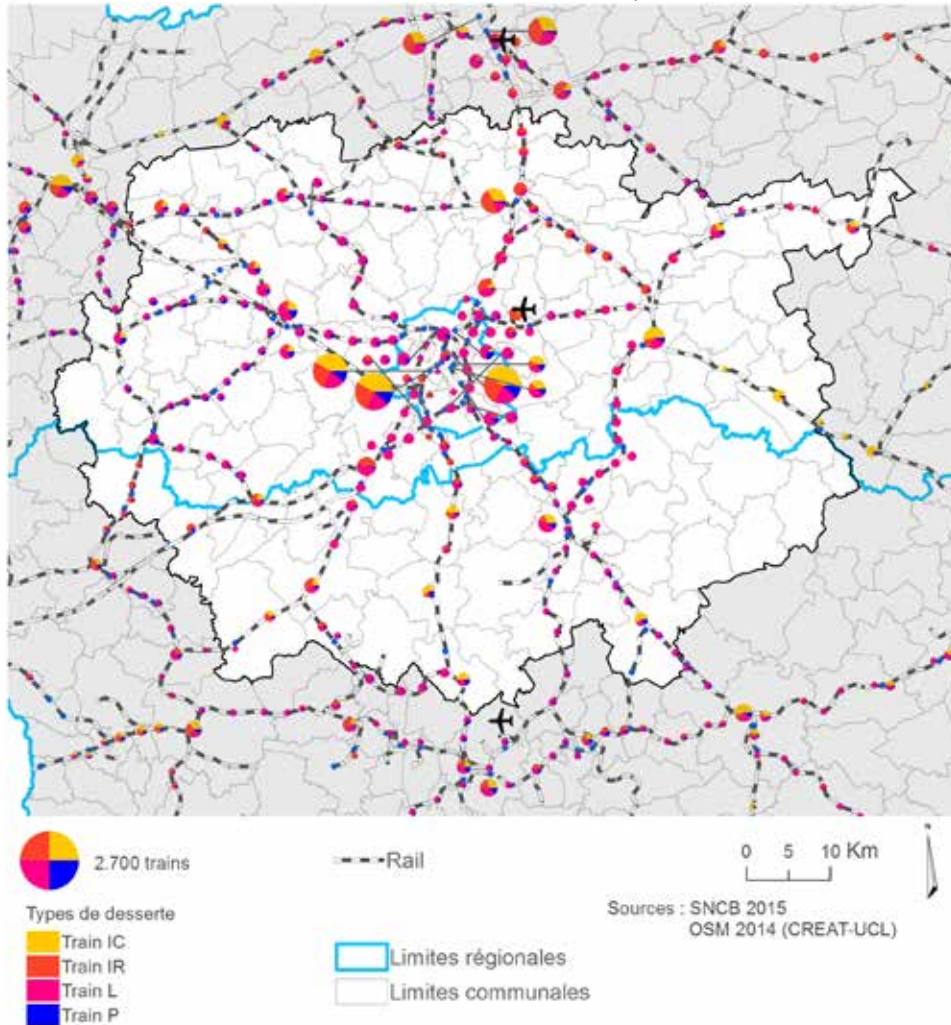


Figure 15: Structuration du réseau de transport ferroviaire

Concernant les travaux d'infrastructures du projet RER, bien que faisant l'objet actuellement d'un débat, le doublement des voies de la ligne 161 (Bruxelles Ottignies) est prévu pour décembre 2018 tandis que le doublement de la ligne 124 (Bruxelles-Nivelles) est prévue pour décembre 2020.

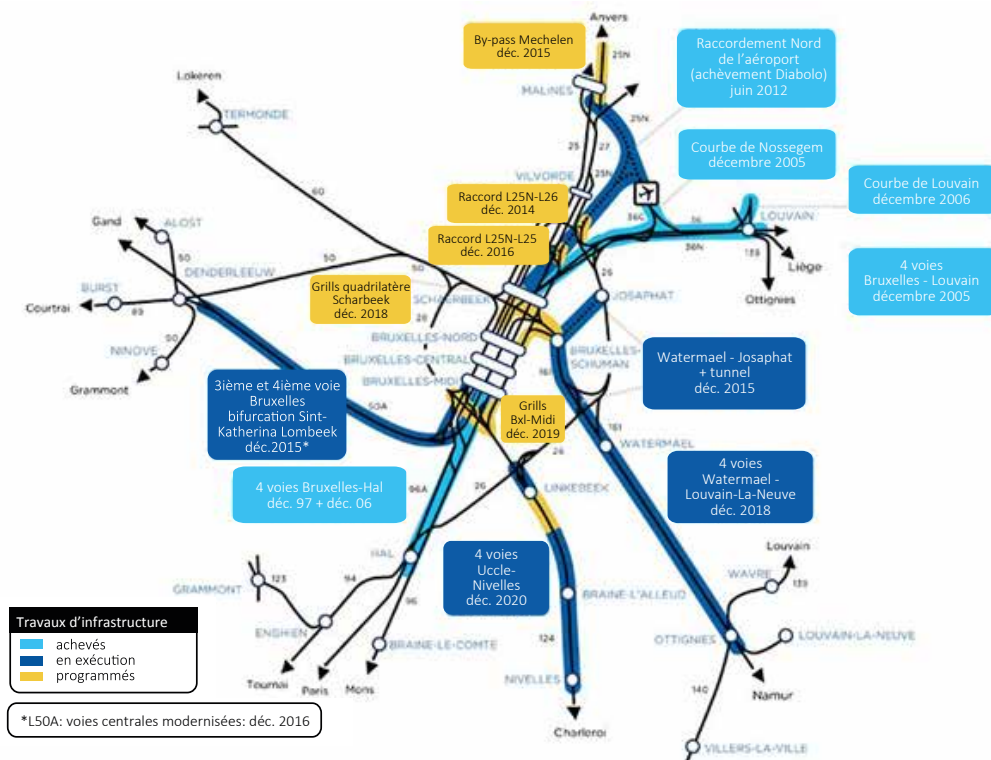


Figure 16: Travaux d'infrastructure réalisés et prévus du réseau RER (source: INFRABEL, 2015)

Concernant l'offre en transport en commun de la SRWT-TEC, neuf lignes desservent la Région bruxelloise :

- Ligne C : Louvain-la-Neuve - Wavre - Ixelles/Elsene ;
- Ligne Cbis : Louvain-la-Neuve - Wavre - Kraainem/Crainhem - Woluwé/Woluwe ;
- Ligne 123 : Bruxelles Midi/Brussel Zuid - Argenteuil Berlaymont ;
- Ligne 124 : Uccle Héros/Ukkel Helden - Argenteuil Berlaymont ;
- Ligne 366 : Court-Saint-Etienne - Rixensart - Ixelles/Elsene ;
- Ligne 40 : Uccle/Ukkel - Alsemberg - Braine-l'Alleud ;
- Ligne W : Bruxelles/Brussel - Waterloo - Braine-l'Alleud ;
- Ligne E : Eghezée - Wavre - Bruxelles/Brussel ;
- Ligne 365A : Bruxelles-Charleroi

Pour la partie flamande, sept lignes du TEC assurent une desserte :

- Ligne 122 : Rhode-Saint-Genèse Clos Fleuri/Sint-Genius-Rode Bloemenhof - Argenteuil Berlaymont ;
- Ligne 114 : Braine-l'Alleud - Halle ;
- Ligne 116 : Soignies - Braine-le-Comte - Rebecq - Tubize - Halle ;
- Ligne 18 : Louvain - Hamme-Mille - Jodoigne ;
- Ligne 339 : Hannut - Tirlemont ;
- Ligne 471 : St-Pieters-Kapelle - Enghien/Edingen - Halle ;
- Ligne 5 : Jodoigne - Tirlemont.



Au sein du TEC, une offre d'abonnement spécifique assure des déplacements à l'intérieur du périmètre urbain bruxellois en empruntant les transports de la STIB, de De Lijn, de la SNCB et du TEC. Cependant, le périmètre urbain bruxellois s'arrête à la limite de la Région bruxelloise (zone urbaine) et à Hoeilaart et Beersel (zone suburbaine).

En vue d'améliorer l'intégration de leurs services et de leurs tarifs, les quatre opérateurs de transport en commun ont mandaté STRATEC pour réaliser une enquête sur la qualité de services et les préférences des usagers en 2015.

L'accessibilité du pôle métropolitain bruxellois au sein de la partie wallonne de la zone RER est relativement bonne même si elle présente, comparativement à la partie flamande, une disparité spatiale plus importante (issue pour la plupart de la structure différenciée des systèmes de transports). Une carte d'accessibilité parue en 2015 est illustrée sur la figure 17 (Leclercq & al., 2015) :

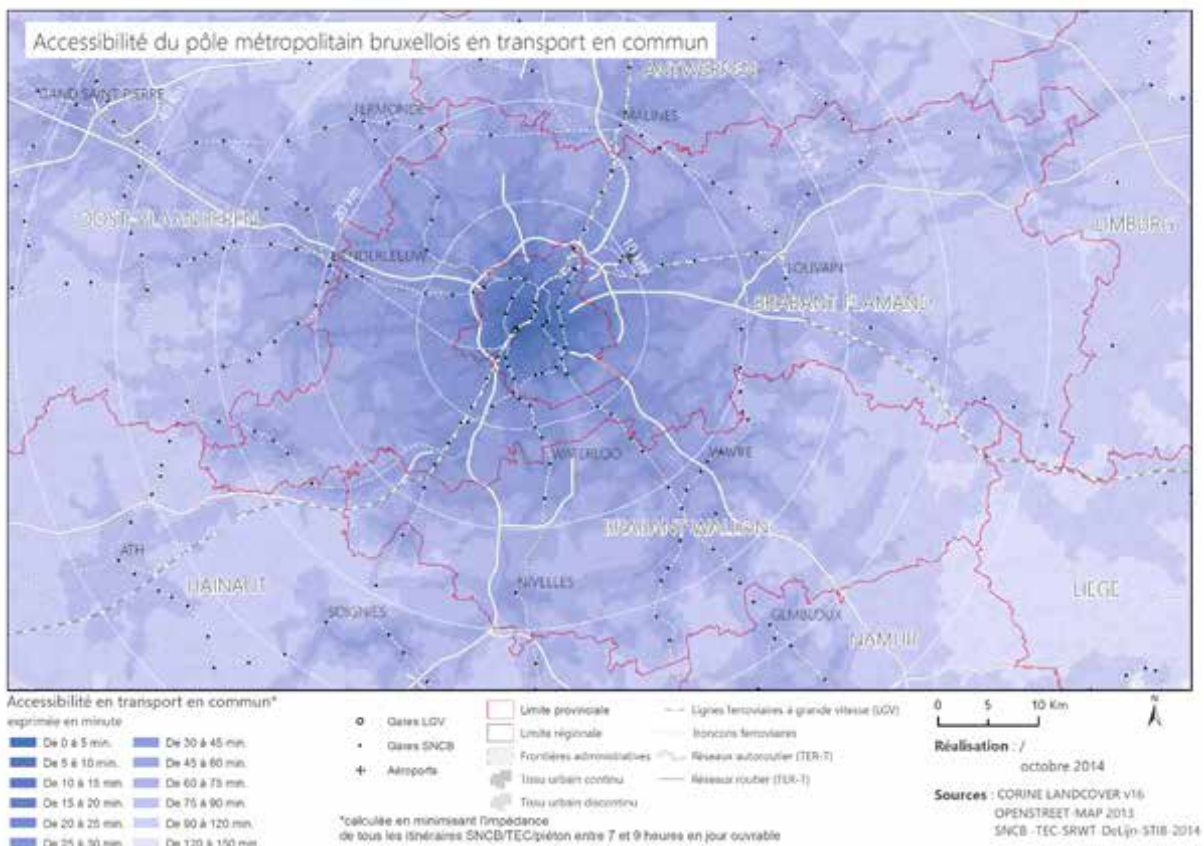


Figure 17: Accessibilité du pôle métropolitain bruxellois en transports en commun (source: CREAT - UCL, 2015)

#### 4.4.2. Flux de mobilité

Après avoir présenté les principaux aspects des réseaux de transports, une analyse des flux de mobilité au sein de la zone RER est présentée tenant compte des déplacements domicile-travail sur base des données de l'ONSS du deuxième semestre de 2013.

En 2013, la zone RER étendue présente 327.012 emplois dont les unités d'emploi résident hors de la zone RER tandis que 164.574 unités d'emploi travaillent hors zone RER (Belgique). Le schéma de la figure 18 illustre les flux domicile travail de la zone RER en 2013 ainsi que leur progressions de 2008 à 2013.

Flux domicile-travail de 2008 à 2013

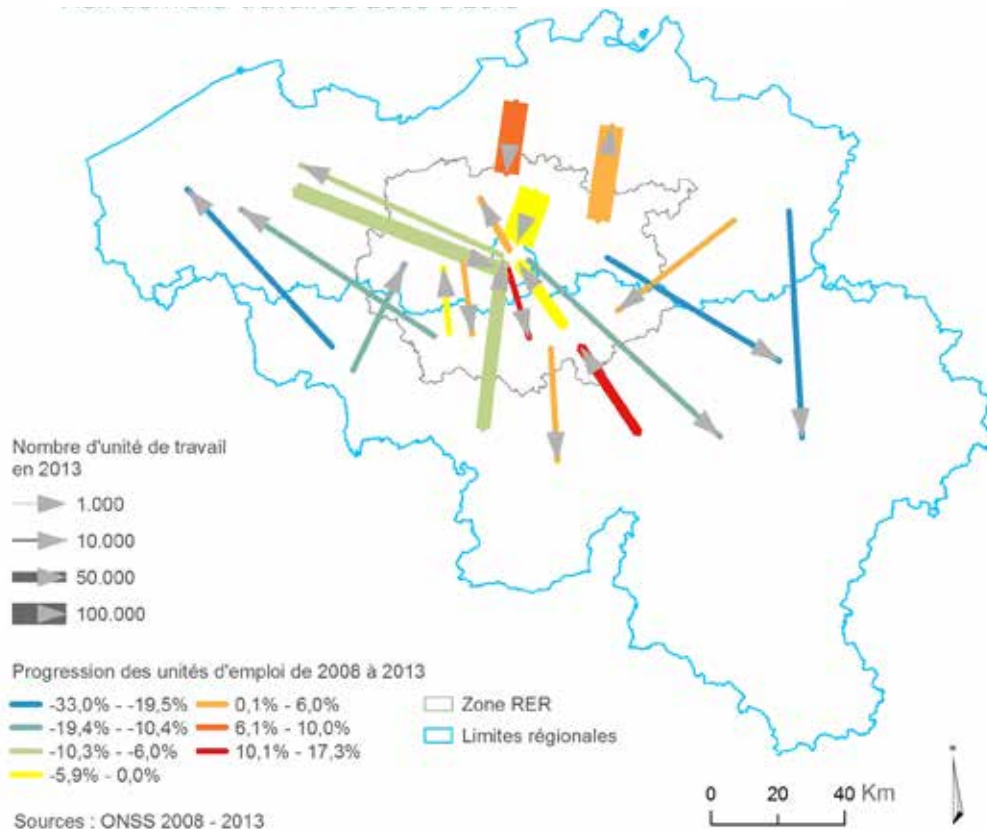


Figure 18: Flux domicile-travail (ONSS 2008-2013)

En Wallonie, 132.736 travailleurs résidant hors zone RER travaillent dans la zone RER, tandis que 39.260 travailleurs résidant en zone RER travaillent hors de la zone RER wallonne.

En Flandre, 194.276 personnes résidant hors zone RER travaillent dans la zone RER, tandis que 125.314 personnes résidant en zone RER travaillent hors de la zone RER flamande.

Pour ce qui est des flux entre la Wallonie et la Flandre, 18.094 travailleurs résidant en Flandre hors zone RER travaillent en Wallonie hors zone RER et 25.281 travailleurs résidant en Wallonie hors zone RER travaillent en Flandre hors zone RER.

Le tableau 5 reprend les principaux chiffres-clés liés aux flux domicile-travail au sein de la zone RER.

Lieu de résidence	Lieu de travail	Unités d'emploi en 2013	Part des unités d'emploi total en 2013	Progression des unités d'emploi de 2008 à 2013
Bruxelles – zone RER	Flandres – zone RER	33.212	12 %	+ 2,4 %
Bruxelles – zone RER	Wallonie – zone RER	13.034	4,7 %	+ 16,2 %
Flandres – zone RER	Bruxelles – zone RER	151.628	24,5 %	- 1,1 %
Flandres – zone RER	Wallonie – zone RER	9.452	1,5 %	+ 3 %
Wallonie – zone RER	Bruxelles – zone RER	68.572	41,4 %	- 1,4 %
Wallonie – zone RER	Flandres – zone RER	16.755	10,1 %	- 1,7 %

**Tableau 5:** Flux domicile-travail: chiffres clés

La partie wallonne de la zone RER présente une progression généralisée du nombre d'unités d'emploi quelle que soit la résidence d'origine nuanciant les unités d'emploi absolues en 2013.

En d'autres termes, de 2008 à 2013, la partie wallonne de la zone RER progresse dans l'attraction des travailleurs, ce qui rééquilibre les flux par rapport à Bruxelles (et ce malgré l'importance des flux absolus observés en 2013 vers la capitale) et conduit à l'augmentation des déplacements domicile/travail entre les versants wallons et flamands de la zone RER au bénéfice de la Wallonie.

Une analyse plus détaillée des flux de travailleurs permettrait de mieux cerner l'ensemble des dynamiques territoriales sous-jacentes tant à l'échelle de la zone RER que du reste de la Wallonie et d'approfondir la connaissance sur ce processus de rééquilibrage.

De plus, comme mis en évidence par l'enquête de mobilité BELDAM et la recherche « Structure territoriale et mobilité (R.I.2) » de la subvention 2011-2014 de la CPDT, la part des déplacements liés au motif du travail représente seulement 12 % des déplacements<sup>12</sup> ce qui, à titre d'exemple, équivaut au motif de déplacements pour le shopping (12 %). Par conséquent, une analyse des flux pour les principaux motifs de déplacements devrait être réalisée afin de disposer d'un constat complet des déplacements au sein de la zone RER.

<sup>12</sup> L'enquête BELDAM met en évidence que 40% des déplacements présentent le motif: « rentrer au domicile ».

### *Conclusions et perspectives pour la Wallonie : Structuration des réseaux et mobilités*

Malgré des flux domicile-travail toujours importants vers Bruxelles, une diminution de ces flux est observable entre 2008 et 2013 et quelle que soit l'origine du déplacement en Belgique. Cependant, les déplacements domicile-travail de Bruxelles vers la zone RER (hors Bruxelles) sont en progression et tout particulièrement ceux vers la Wallonie même si l'importance de ces flux reste faible.

Ces dynamiques laissent présager un début de rééquilibrage entre Bruxelles et la partie wallonne de la zone RER en termes de flux domicile-travail. En d'autres termes, de plus en plus de Bruxellois travaillent dans la partie wallonne de la zone RER (cependant ce nombre de Bruxellois reste marginal par rapport aux Wallons se déplaçant vers Bruxelles pour le travail). L'attractivité de la partie wallonne de la zone RER en termes de flux domicile-travail semble se renforcer également par les flux issus du reste de la Wallonie et de la Flandre qui progressent également.

Ces prémices de dynamique de rééquilibrage nécessitent une stratégie territoriale et de mobilité de la part de la Wallonie quant aux points suivants :

- les systèmes de transports et aux modèles d'intégrations à mettre en avant (co-modalité, liaison entre systèmes, etc.);
- les opérateurs de transports (intégrations tarifaires, etc.);
- l'aménagement du territoire.

Afin d'améliorer les processus d'aide à la décision des politiques, des analyses et des enquêtes spatialement représentées devraient être mises en œuvre en vue de préciser les dynamiques et les mobilités des citoyens de la zone RER. En effet, les flux domicile travail représentent une part non majoritaire des déplacements journaliers (BELDAM, 2010, cfr. supra) et les autres motifs de déplacement devraient être pris en compte dans les analyses de flux et d'attractivité.

#### 4.5 L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Ce chapitre se penche sur l'analyse de l'économie et de l'emploi au sein de la zone RER.

Concernant l'économie, l'analyse de la démographie des entreprises se concentre sur les secteurs d'activités au sein de la zone RER.

Une analyse succincte de l'emploi tiendra compte des statistiques sur l'emploi de l'IWEPS pour l'année 2012.

#### 4.5.1. L'emploi

Au sein de la zone RER, le nombre d'emplois s'élevait en 2012 à 1.656.907 ce qui représente 34,5 % du nombre total d'emplois en Belgique. La progression du nombre d'emplois au sein de la zone RER entre 2008 et 2012 est de +3,15 %.

Au sein de la zone RER, le nombre d'emplois entre 2008 à 2012, leur progression et leur ventilation par Région sont présentés dans le tableau 6 :

Région	Nombre d'emplois 2008	Nombre d'emplois 2009	Nombre d'emplois 2010	Nombre d'emplois 2011	Nombre d'emplois 2012	Progression 2008 à 2012
Région flamande (hors zone RER)	2.026.872	2.023.201	2.040.944	2.058.195	2.068.952	+2,07 %
Région wallonne (hors zone RER)	1.046.059	1.047.501	1.060.215	1.077.882	1.067.951	+2,09 %
Zone RER bruxelloise	706.665	709.619	715.914	725.572	722.888	+2,29 %
Zone RER flamande	701.578	704.293	706.927	715.228	721.838	+2,88 %
Zone RER wallonne	197.982	202.023	206.217	210.516	212.180	+7,17 %

Tableau 6 : Nombre d'emplois entre 2008 à 2012

La partie wallonne de la zone RER présente la plus forte progression du nombre d'emploi entre 2008 et 2012 avec une augmentation de 7,17 %. Cependant, son nombre d'emplois absolu en 2012 reste nettement plus faible avec 212.180 emplois (soit 37,9 emplois pour 100 habitants) comparé aux autres parties de la zone RER (Zone RER flamande: 721.838 – 40,3 emplois pour 100 habitants, zone RER bruxelloise: 722.888 – 61,5 emplois pour 100 habitants). La partie bruxelloise de la zone RER présente le plus grand nombre d'emplois au sein de la zone RER suivi directement par la partie flamande de la zone RER.

Le nombre d'emplois de la partie wallonne de la zone RER représente 16,57 % du nombre total d'emplois en Wallonie tandis que la partie flamande de la zone RER représente 25,86 du nombre d'emplois total en Flandre.

RER - Bruxelles: Nombre d'emplois en 2012 et progression entre 2008 et 2012

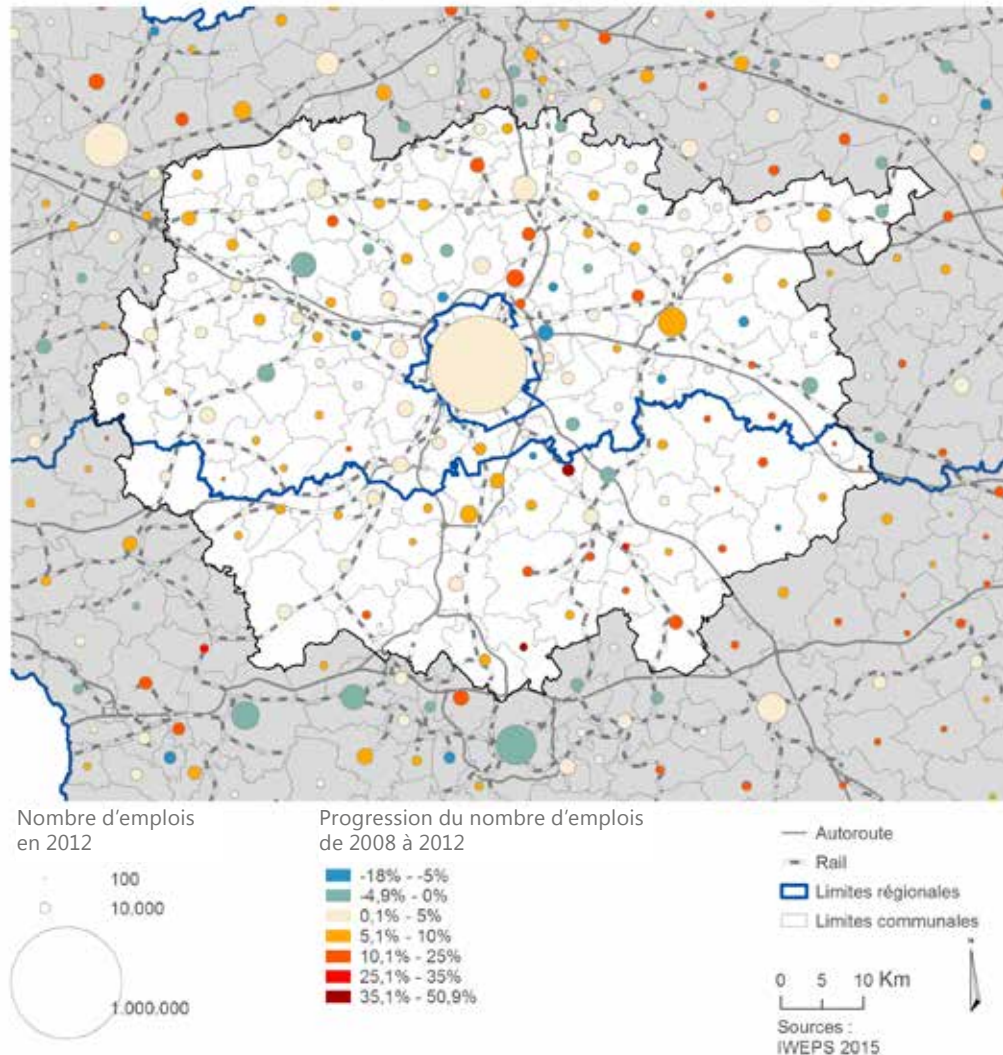


Figure 19: Nombre d'emplois en 2012 et progression entre 2008 et 2012 sur la zone RER

À l'échelle communale, les communes de Wavre, Ottignies, Braine-l'Alleud, Nivelles, Waterloo, Soignies et Rixensart présentent un nombre d'emplois supérieur à 10.000 unités et concentrent 52,84 % de l'emploi de la partie wallonne de la zone RER. Les communes des Bons Villers, de Rixensart et de Mont Saint Guibert présentent quant à elles des taux de progression du nombre d'emplois supérieur à 25 %.

Concernant les catégories d'emplois, la partie wallonne de la zone RER présente la plus grande proportion d'indépendants sur son territoire avec 23,6 % de ces emplois catégorisés en indépendants. Elle est suivie par la partie flamande de la zone RER (19,95 %) et par la partie bruxelloise de la zone RER (11,53 %). Ce constat s'inverse concernant le taux de salariés. De manière dégressive, la zone RER bruxelloise présente un taux de salariés de 87,8 % tandis que les zones RER flamande et wallonne présentent respectivement des taux de salariés de 78,6 % et de 75,2 %.

## RER - Bruxelles: Nombre d'emplois et catégorie en 2012

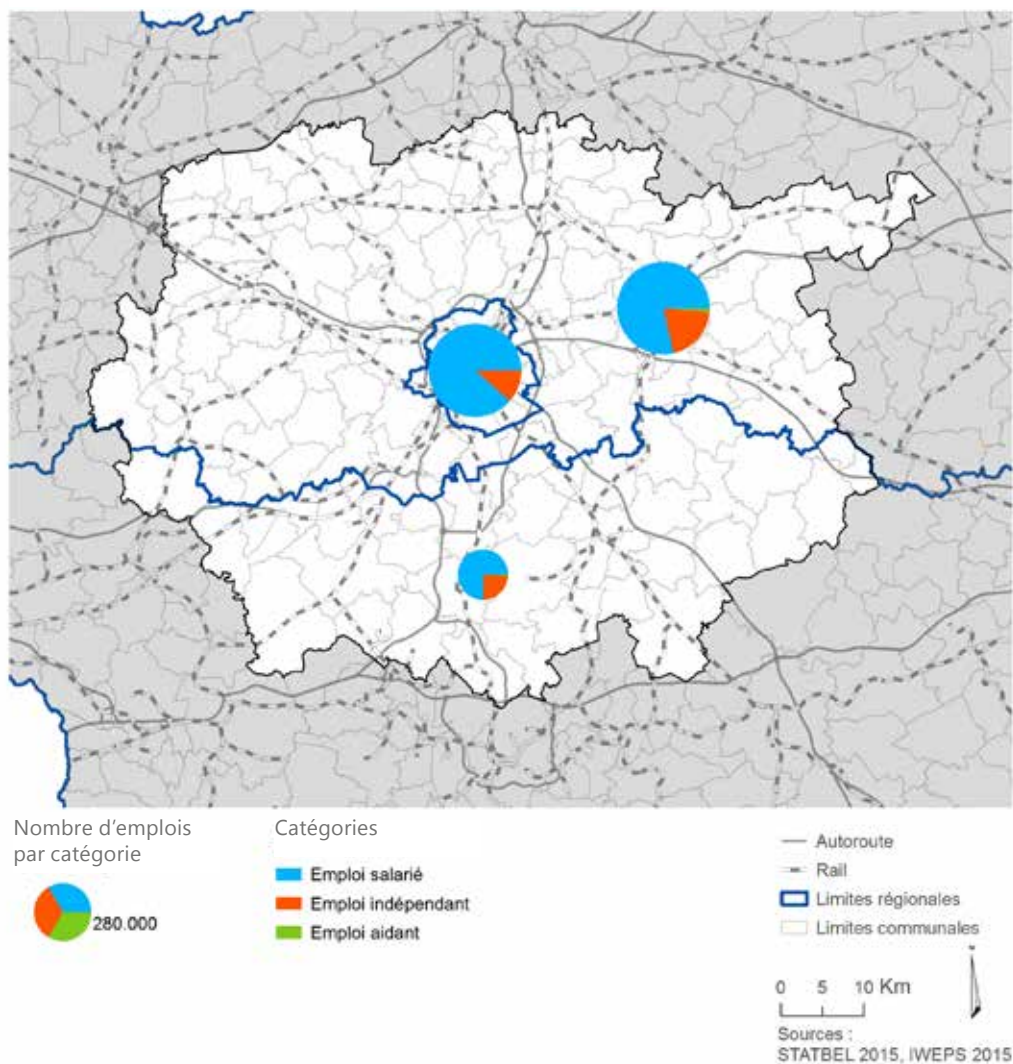


Figure 20: Nombre d'emplois et catégories d'emplois en 2012

Cependant, la partie wallonne de la zone RER présente la plus forte progression du nombre de salariés entre 2008 et 2012 avec une augmentation de 10.254 salariés (+7%). En d'autres termes, la progression du nombre d'emplois au sein de la partie wallonne de la zone RER s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre de salariés.

Progression du nombre de salariés entre 2008 à 2012  
(base 1 = salariés en 2008)

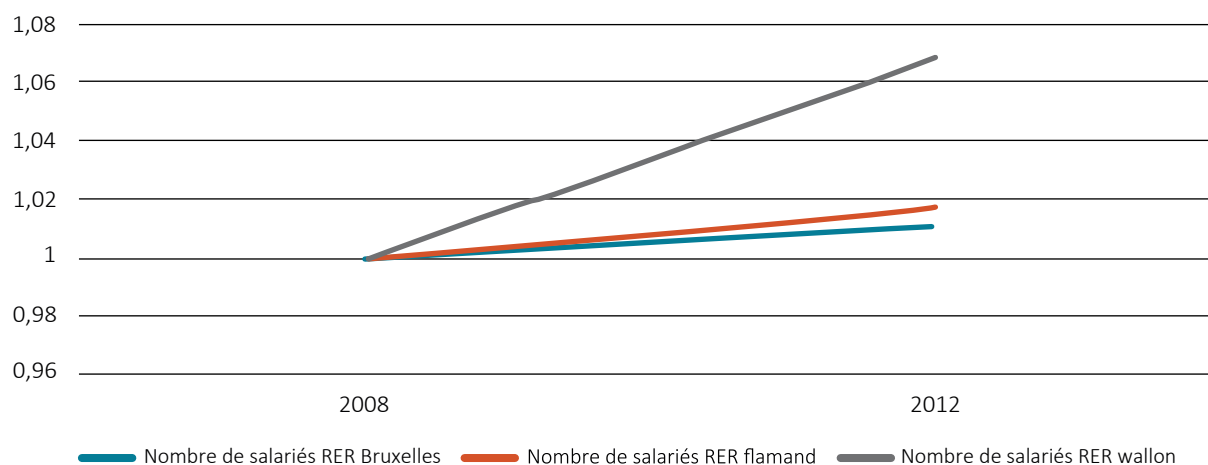


Figure 21 : Progression de salariés entre 2008 et 2012

Concernant le taux de chômage, il s'élève en 2012 à 11,67 % au sein de la zone RER et a progressé de 11,64 % entre 2008 et 2012. Pour rappel, le taux de chômage fait référence à la part des personnes de la population active (considérée comme la population âgée de 20 à 64 ans) qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi.

Les répartitions du taux de chômage entre les Régions au sein de la zone RER sont présentées sur le tableau 7 :

Zone RER	Actifs inoccupés 2008	Actifs occupés 2008	Actifs inoccupés 2012	Actifs occupés 2012	Taux de chômage en 2008	Taux de chômage en 2012
RER Bruxellois	89.760	347.037	105.604	367.215	20,54 %	22,33 %
RER Flamand	38.335	750.773	45.508	763.135	4,85 %	5,62 %
RER Wallonie	24.851	212.414	27.040	218.014	10,47 %	11,03 %

Tableau 7 : Actifs inoccupés et occupés et taux de chômage en 2008 et 2012

Les trois Régions présentent des disparités non négligeables quant à leurs taux de chômage dans la zone RER. En effet, la Région bruxelloise présente le taux de chômage le plus élevé au sein de la zone RER avec un taux de 22,33 % suivi par la partie wallonne et flamande de la zone RER dont les taux s'élèvent respectivement de 11,03 % et 5,62 %. La question du développement endogène de l'emploi dans la zone RER doit dès lors être posée lorsque l'on associe le taux de chômage aux statistiques de création d'activités économiques dans le versant wallon de la zone RER même si comme on va le voir la progression du chômage y est plus faible que sur les autres versants de la zone RER.



## RER - Bruxelles: Taux de chômage en 2012

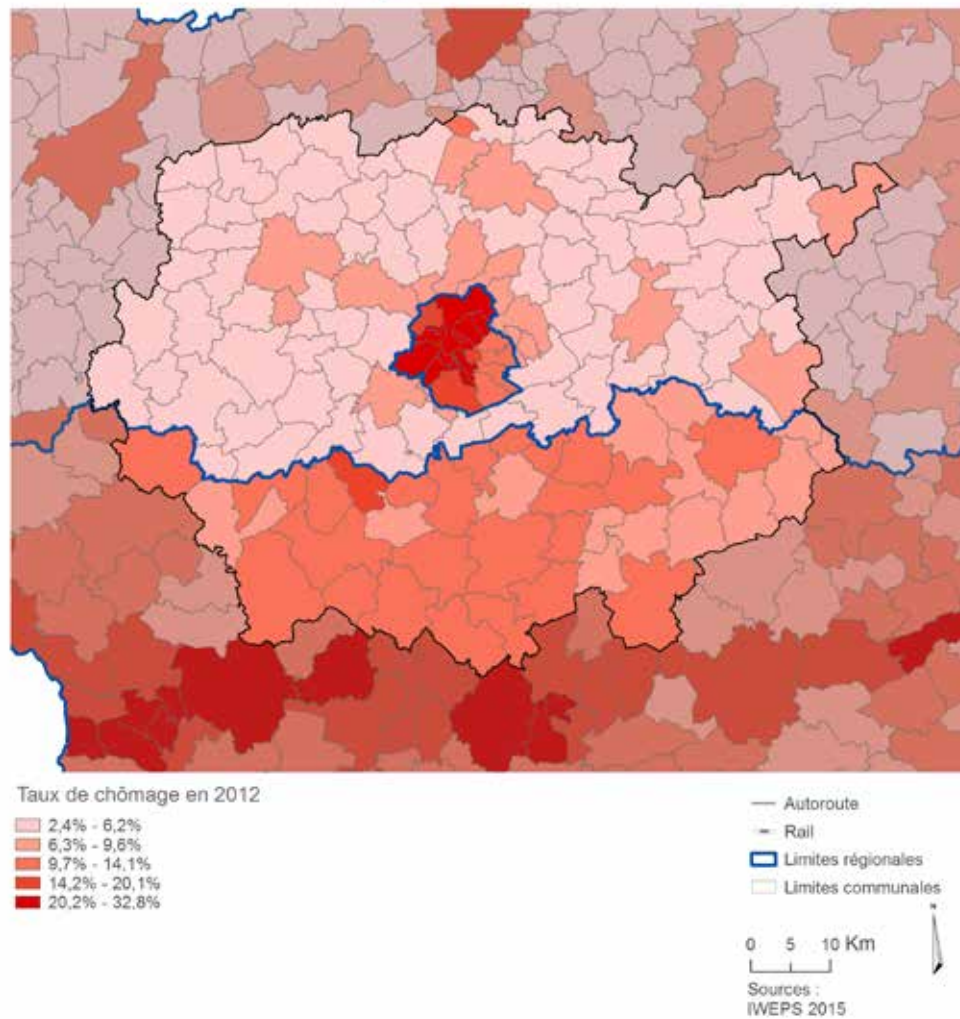
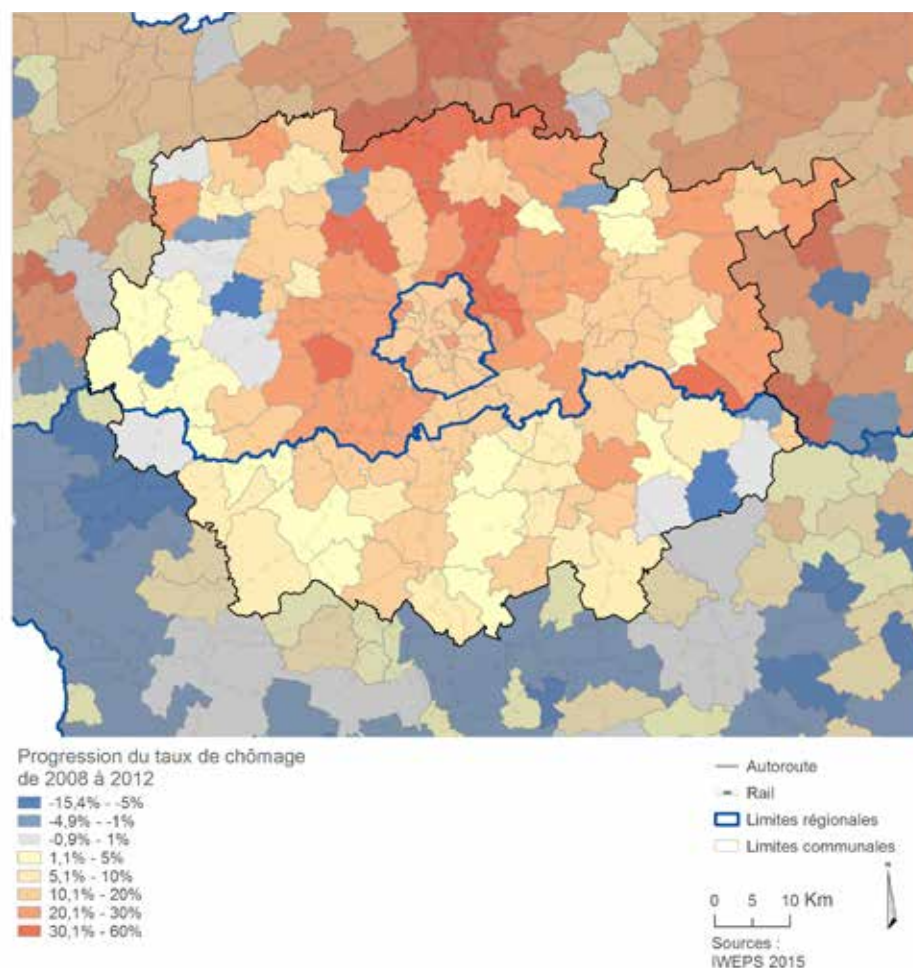


Figure 22: Taux de chômage en 2012

Malgré un taux de chômage plus élevé au sein de la partie wallonne de la zone RER, la progression de son taux de chômage reste la plus faible avec une augmentation de 5,35% entre 2008 et 2012. À titre de comparaison, le taux de chômage en Région bruxelloise a progressé de 8,71% et la partie flamande de la zone RER de 15,88%. La carte met en évidence les fortes disparités du taux d'emploi au sein de la zone RER et de l'effet frontière que cette disparité induit.

## RER - Bruxelles: Progression du taux de chômage de 2008 à 2012



**Figure 23:** Progression du taux de chômage de 2008 à 2012

Au sein de la partie wallonne de la zone RER, 36 % des actifs inoccupés présentent un niveau d'étude du secondaire 3<sup>e</sup> degré suivi par un niveau d'étude du supérieur à 26 %. La partie wallonne de la zone RER concentre 19,3 % des actifs inoccupés avec un niveau d'étude du supérieur au sein de la Wallonie. La part des actifs inoccupés ayant fait des études supérieures se concentre principalement dans la zone RER en Wallonie.

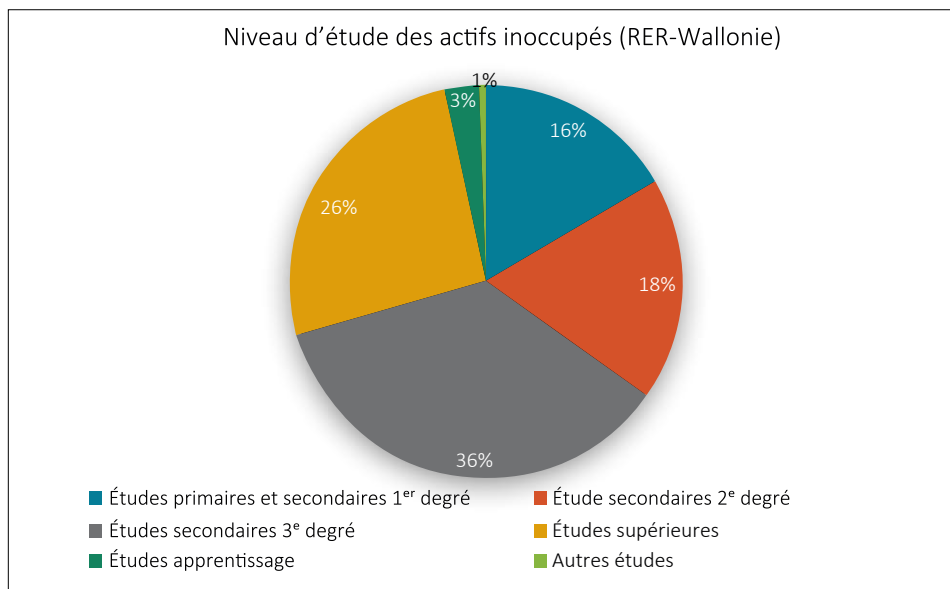


Figure 24: Répartition des actifs inoccupés par niveau d'études au sein de la zone RER

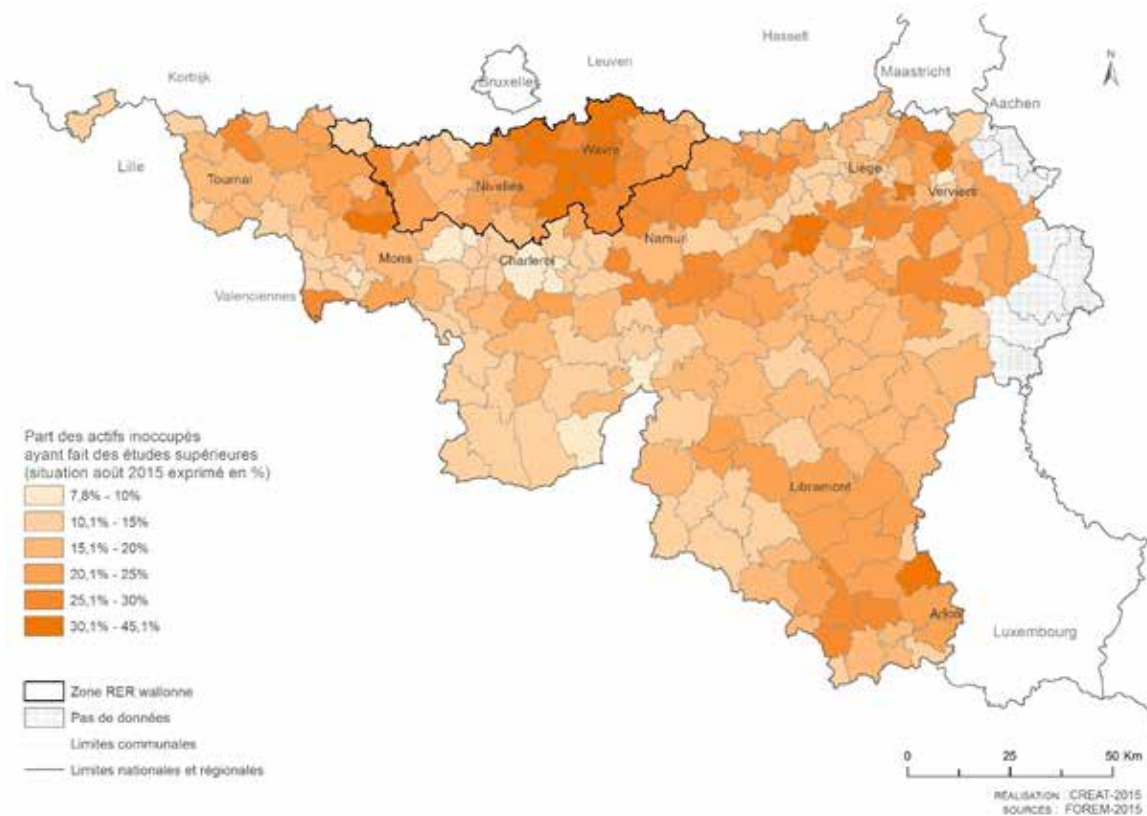


Figure 25: Part des actifs ayant fait des études supérieures en 2015 en Wallonie

#### 4.5.2. Économie et démographie des entreprises

En 2014, 270.744 entreprises assujetties à la TVA étaient recensées au sein de la zone RER. Le nombre d'entreprises a progressé de 14,7 % entre 2008 et 2014 conférant à ce territoire une augmentation significativement plus importante du nombre d'entreprises comparativement au reste de la Belgique hors zone RER (+ 10,4 %).

Zone RER	Nombre d'entreprises assujetties à la TVA en 2008	Nombre d'entreprises assujetties à la TVA en 2014	Progression de 2008 à 2014 (%)
RER bruxellois	80.058	94.436	18 %
RER Wallonie	41.388	47.564	14,9 %
RER flamand	114.564	128.744	12,4 %
Flandre (hors zone RER)	341.877	382.316	11,8 %
Wallonie (hors zone RER)	172.419	185.801	7,8 %

**Tableau 8:** Chiffres clés du nombre d'entreprises assujetties à la TVA au sein de la zone RER (STABEL, 2015)

Au sein de la zone RER, la partie flamande présente le plus grand nombre d'entreprises (128.744) suivie par la partie bruxelloise (94.436) et la partie wallonne (47.564). Cependant, l'augmentation relative du nombre d'entreprises assujetties à la TVA entre 2008 et 2014 a été la plus importante dans la zone RER bruxelloise (+ 18 %) suivie par la zone RER wallonne (+ 14,9 %) et la zone RER flamande (+ 12,4 %).

Comparativement au reste de la Wallonie (hors zone RER) (+ 7,8 %), la zone RER wallonne présente une croissance plus importante et concentre 20,3 % du nombre d'entreprises totale de Wallonie.

À l'échelle communale, parmi les vingt-deux communes présentant une progression d'entreprises supérieure à 20 %, douze se situent dans la partie wallonne et dix en Flandre. La commune de Mont-Saint-Guibert présente la plus grande progression d'entreprises (+37 %) de 2008 à 2014 ce qui s'explique par la croissance de l'Axis-Parc à la frontière de Louvain-la-Neuve. Elle est suivie par Perwez (+24,8 %), Wezembeek-Oppem (24,7 %) et Genappe (+24,1 %).

Au sein de la partie wallonne, Wavre présente le plus grand nombre d'entreprises avec 3.523 unités (+ 7,8 % de 2008 à 2014) suivi par Braine-l'Alleud (3384 / + 13,7 % de 2008 à 2014) et Waterloo (3171 / + 11,3 % de 2008 à 2014).

## RER - Bruxelles: Nombre d'entreprises actives en 2014 et progression

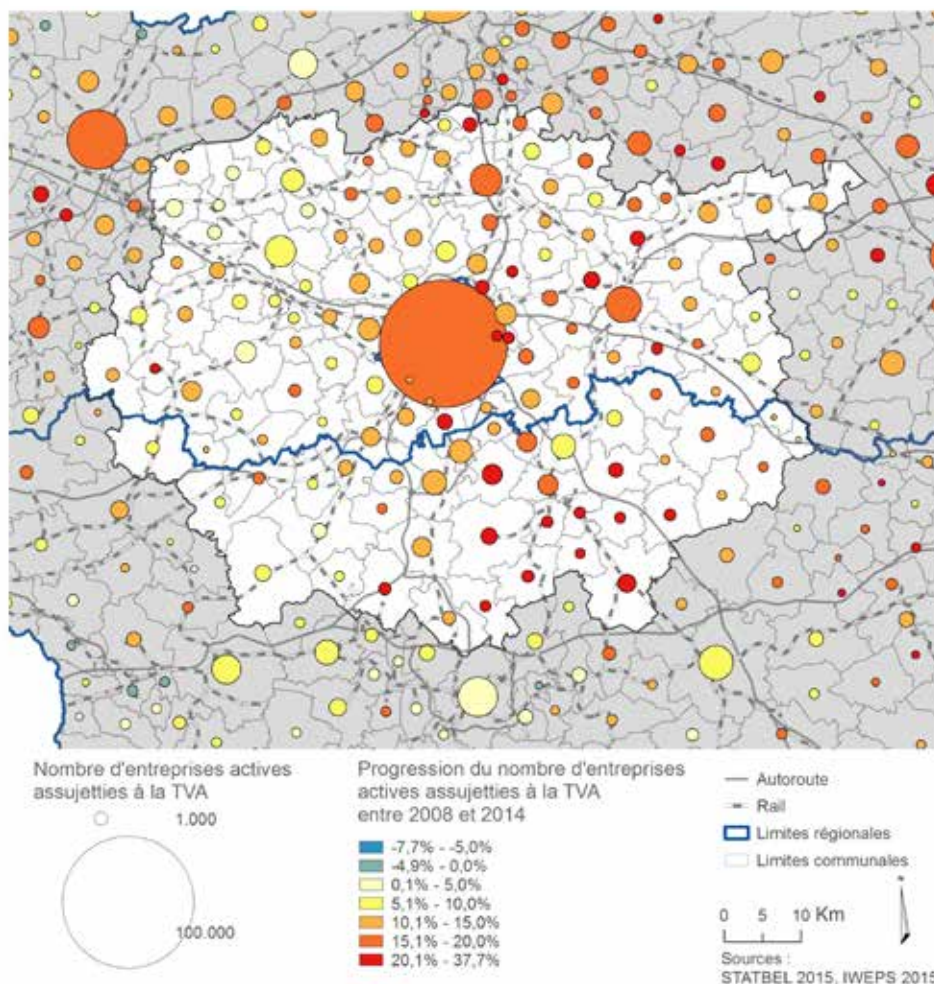


Figure 26: Nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA et progression de 2008 à 2014

La répartition des entreprises actives assujetties à la TVA suivant leur secteur d'activité est représenté sur la figure 27.

Au sein de la zone RER, les activités spécialisées, scientifiques et techniques constituent le secteur d'activité principal avec 22% des entreprises actives (60.541 entreprises). Ce constat se confirme pour chacune des parties régionales de la zone RER. En effet, la Région bruxelloise présente 25% (23.657 entreprises) d'entreprises avec des activités spécialisées, scientifiques et techniques suivi par la partie wallonne (22%/10.654 entreprises) et la partie flamande (20%/26.230 entreprises). En d'autres termes, la partie flamande de la zone RER accueille le plus grand nombre d'entreprises (26.230) avec des activités spécialisées, scientifiques et techniques mais ces entreprises ne représentent que 20% de l'ensemble des entreprises actives. La partie wallonne de la zone RER présente une proportion plus importante du nombre d'entreprises avec des activités spécialisées, scientifiques et techniques (22%) comparée au reste de la Wallonie (14%).

## Répartition comparée des secteurs d'activité des entreprises en 2014 au sein de la zone RER et hors zone RER

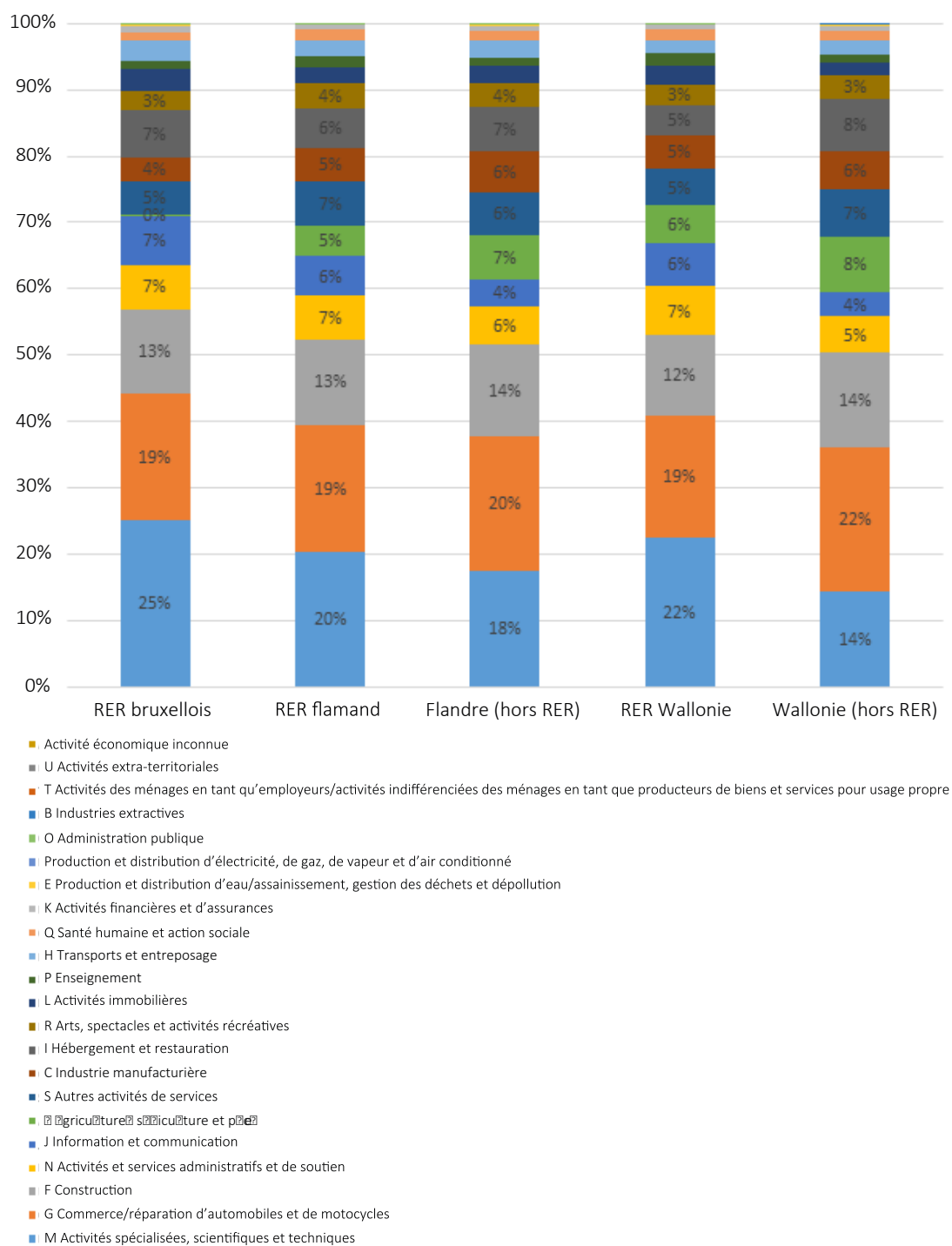


Figure 27 : Répartition comparée des secteurs d'activités des entreprises en 2014 au sein et hors zone RER (source: STABEL, 2015)

De 2008 à 2014, 16.877 entreprises ayant des activités spécialisées, scientifiques et techniques ont été créés au sein de la zone RER (croissance relative +39%) conférant à ce secteur la plus grande augmentation absolue vis-à-vis des autres secteurs. Ce constat est d'autant plus important qu'il s'observe pour les trois Régions de la zone RER.

Toujours au sein de la zone RER, le deuxième secteur d'activité en termes d'augmentation d'entreprises entre 2008 et 2014 est le secteur de la construction (+5.653/+20%), suivi du secteur des activités de services administratifs et de soutien (+3.454/+23%) et du secteur de l'information et de la communication (+2.638/+17%).

Secteurs d'activité	ABSOLUS				RELATIFS			
	RER bruxellois	RER flamand	RER wallon	Zone RER	RER bruxellois	RER flamand	RER wallon	Zone RER
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	48	36	8	92	123%	171%	44%	118%
Q Santé humaine et action sociale	519	836	378	1733	85%	74%	91%	81%
P enseignement	478	906	409	1793	68%	82%	87%	79%
U Activités extra-territoriales	2	0	0	2	67%	0%	0%	40%
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6851	7284	2742	16877	41%	38%	35%	39%
O Administration publique	45	10	4	59	73%	11%	24%	34%
K Activités financières et d'assurance	164	210	72	446	19%	32%	29%	25%
N Activités de services administratifs et de soutien	957	1958	539	3454	18%	30%	18%	23%
R Arts, spectacles et activités récréatives	332	993	264	1589	15%	26%	22%	22%
F Construction	3297	1650	706	5653	38%	11%	14%	20%
J Information et communication	724	1492	422	2638	12%	24%	16%	17%
L Activités immobilières	449	408	225	1082	16%	14%	20%	16%
S Autres activités de services	539	1152	399	2090	13%	15%	18%	15%
I Hébergement et restauration	581	-119	158	620	9%	-1%	8%	4%
E Production et distribution d'eau/assainissement, gestion des déchets et dépollution	8	4	-5	7	8%	2%	-7%	2%
H Transports en entreposage	131	-139	36	28	5%	-4%	4%	0%
Activités économique inconnue	0	0	1	1	0%	0%	0%	0%
C Industries extractives	-201	13	161	-27	-6%	0%	7%	0%
B Industries extractives	1	-1	-1	-1	9%	-10%	-6%	-3%
G Commerce/réparation d'automobiles et de motocycles	-547	-1698	-297	-2542	-3%	-6%	-3%	-5%
A Agriculture, sylviculture et pêche	4	-816	-39	-851	2%	-12%	-1%	-9%
T Activités des ménages en tant qu'employeurs/activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de bien et de services pour usage propre	-4	1	-6	-9	-25%	20%	-55%	-28%
Nombre d'entreprises créés entre 2008 et 2014	15130	16953	6524	38607				
Nombre d'entreprises supprimées entre 2008 et 2014	-752	-2773	-348	-3873				
Bilan 2008-2014	14378	14180	6176	34734				

Figure 28: Progression absolue et relative du nombre d'entreprises de 2008 à 2014 par secteur d'activité

À l'inverse, d'autres secteurs d'activité sont en déclin au sein de la zone RER et particulièrement les activités de commerce et de réparation d'automobiles et de motocycles (-2.542 entreprises de 2008 à 2014).

## Conclusions et perspectives pour la Wallonie: Économie et emploi

Malgré un nombre d'entreprises moins important que les autres parties régionales de la zone RER, la partie wallonne de la zone RER présente une croissance non négligeable du nombre d'entreprises de 2008 à 2014 (+ 14,9%). Comparativement au reste de la Wallonie (hors zone RER) (+ 7,8%), la zone RER wallonne présente une croissance plus importante et concentre 20,3% du nombre total d'entreprises de Wallonie. La croissance du nombre d'entreprises au sein de la partie wallonne de la zone RER est également plus soutenue que la partie flamande de la zone RER laissant entrevoir un début de rééquilibrage en termes de nombre d'entreprises actives au sein de la zone RER.

Cette croissance soutenue du nombre d'entreprises se traduit par la plus forte augmentation (+ 7,17%) du nombre d'emplois dans la partie wallonne de la zone RER vis-à-vis des autres territoires de la zone RER de 2008 à 2012 ce qui s'explique essentiellement par une progression du nombre de salariés. Le taux de chômage reste important.

Au sein de la zone RER, le principal secteur d'activité est celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques avec 60.541 entreprises. Ce secteur a présenté la plus grande progression d'entreprises avec une augmentation de 16.877 nouvelles entreprises (+ 39%) de 2008 à 2014 laissant présager une spécialisation économique de la zone RER qui s'inscrit dans le processus de métropolisation.

### 4.6 MÉTROPOLISATION ET PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Derrière les dynamiques démographiques, économiques et des flux de mobilité, se pose la question du développement territorial actuel et tendanciel au sein de la zone RER ainsi que du processus de métropolisation sous-jacent souvent cité dans le cadre de la métropole bruxelloise.

Depuis les années 50, l'internationalisation de Bruxelles s'est accentuée avec l'installation des institutions européennes, son statut de capitale européenne, l'organisation d'événements mondiaux (Exposition universelle de 58) et l'installation de diverses institutions internationales telles que l'OTAN, l'Organisation mondiale des Douanes (OMD), etc. Ces centres décisionnels et de commandement ont conduit (et conduisent toujours) à l'installation d'activités de sièges sociaux et de conseils de gestion (lobbying, etc.) ainsi que d'activités de service aux entreprises (finance, marketing, télécommunication, informatique, R&D, etc.) au sein de la capitale belge.

La notion de métropole fait référence à la première ville d'un **territoire de référence**. Bruxelles s'est donc muée de métropole nationale (capitale de la Belgique), mettant en avant des services de pointe à la population (hôpitaux universitaires, musées, opéras, expositions, centres d'exposition et de congrès...) en une petite ville monde par sa **reconnaissance** en tant que capitale de l'Union européenne. Cette reconnaissance a entraîné dans son sillage l'installation d'organes de commandement politique et économique pour l'Europe du Nord-Ouest.

Le processus par lequel Bruxelles est devenue une métropole internationale s'inscrivant dans un réseau de villes mondialisé est une des composantes du phénomène de **métropolisation**. Cette note de recherche n'a pas la prétention de traiter le concept de métropolisation dans sa globalité mais bien de revenir sur certaines de ces caractéristiques intrinsèques pouvant avoir un impact non négligeable sur le territoire et son développement jusqu'au versant wallon de l'aire métropolitaine. De manière simplifiée, ces caractéristiques sont les suivantes :



- la présence d'activités scientifiques et techniques intégrées dans un écosystème comprenant les universités, les centres de recherches et les entreprises, dans une organisation de proximité de type « campus ». Le site de Louvain-la-Neuve en est une illustration tout comme le secteur pharmaceutique en Brabant wallon ;
- accueil de fonctions économiques tertiaires supérieures. Les fonctions métropolitaines dépassent par conséquent les services à la population pour englober les services aux entreprises dans le but de renforcer leur visibilité et leur compétitivité dans un marché mondialisé de biens et de services ;
- ces fonctions métropolitaines présentent un fort ancrage spatial tout en conservant une certaine souplesse de fonctionnement. De ce fait, elles s'inscrivent d'avantage dans une logique de réseaux associant le principe de connectivité à celui de la proximité. Il en ressort que les moteurs du développement de ces métropoles s'inscrivent principalement dans la captation des innovations économiques, technologiques, d'informations et démographiques.

Derrière ces trois grandes caractéristiques du processus de métropolisation se pose la question de la territorialisation. En d'autres termes, comment le territoire se structure-t-il pour répondre à ce processus métropolitain ? D'après J.-P. Leresche (1995, p 186), la spécificité du processus de métropolisation vis-à-vis de la territorialisation n'est pas à envisager comme une structure engendrant une dynamique mais comme une dynamique engendrant une structure. Dès lors, ce constat pose la question de l'organisation territoriale en un système urbain reposant sur des logiques de réseaux et de connectivité rattachés à des pôles métropolitains. Il en résulte :

- une question liée à l'ancrage territorial des activités (aménités, équipements de communication, pérennisation de la captation des flux, proximité des centres de recherches et de formation etc.) ainsi que des capacités d'accueil (foncier, juridique, accessibilité, etc.) ;
- des questions liées à la relégation / gentrification renforçant la dualisation sociale, sociodémographique (pression foncière, migration) et économique (spécification des secteurs d'activité et résilience des tissus économiques) ;
- des questions liées aux flux et à la mobilité, soit l'utilisation des réseaux (multi-modalité, hub, réseaux de télécommunications, technologie de l'information, etc.).

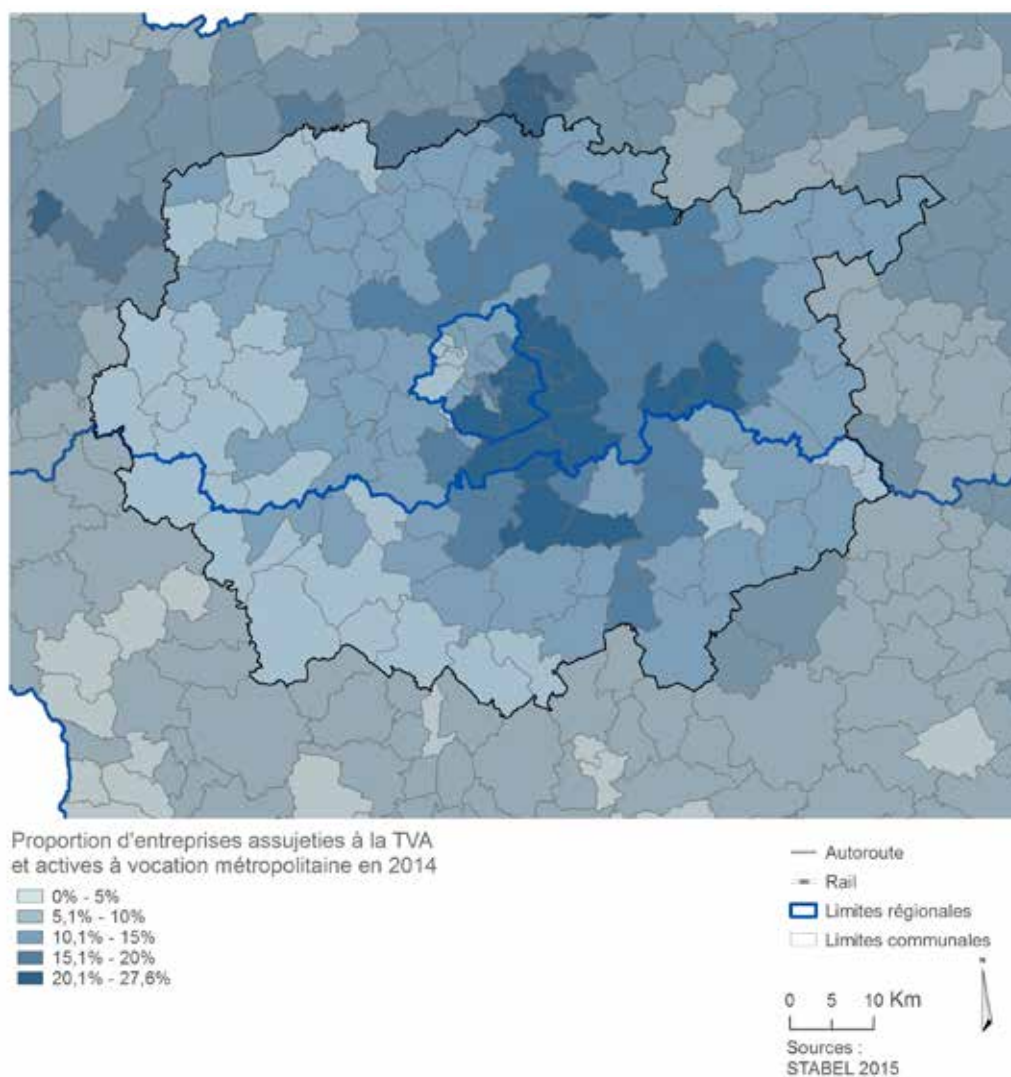
En vue d'éclairer le volet économique des effets de ce processus de métropolisation au sein de l'aire métropolitaine bruxelloise, un état des lieux de la concentration, des spécificités et de la dynamique des activités à vocation métropolitaine a été réalisé.

Concernant la concentration des activités métropolitaines, une analyse des nombre d'assujettis actifs à la TVA par activité économique et géographie administrative de la Direction générale Statistique pour l'année 2014 a été effectuée. Afin d'identifier les fonctions métropolitaines, les assujettis actifs à la TVA pour les activités suivantes ont été pris en considération, en tenant compte de la littérature (INSEE, ESPON, travaux préparatoire du SDER 2012) :

- Activités des sièges sociaux et de conseil de gestion (NACE 70) ;
- Recherche-développement scientifique (NACE 72) ;
- Télécommunications (NACE 61) ;
- Programmation, conseil et autres activités informatiques (NACE 62) ;
- Services d'information (NACE 63) ;
- Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite (NACE 64) ;
- Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires (NACE 65) ;
- Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (NACE 66) ;
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux (NACE 99).

Au sein de la zone RER, la proportion d'entreprises à vocation métropolitaine en 2014 par commune est illustrée sur la figure 29 :

RER - Bruxelles : Proportion des entreprises à vocation métropolitaine en 2014



**Figure 29 :** Proportion d'entreprises assujetties à la TVA et actives à vocation métropolitaine en 2014 à l'échelle de la zone RER (CREAT - UCL, 2015)

Au sein de la zone RER, 14,6% des assujettis à la TVA actifs en 2014 présentent une activité à vocation métropolitaine. Le détail de cette proportion d'entreprises à vocation métropolitaines est présenté au tableau 9 :

Territoire	Nombre d'entreprises 2014	Nombre d'entreprises à vocation métropolitaine 2014	Proportion d'activités métropolitaines 2014
RER Bruxelles	94.436	14.587	15,4 %
RER Wallonie	47.564	6.721	14,1 %
RER flamand	128.744	18.339	14,2 %
Wallonie	233.365	19.835	8,5 %
Flandre	511.060	61.933	12,1 %

**Tableau 9:** Nombre d'entreprises à vocation métropolitaine en 2014 dans la zone RER

La partie bruxelloise de la zone RER présente la plus grande proportion d'activités métropolitaines en 2014 (15,4 %) suivie de la partie flamande et wallonne qui présente respectivement 14,2 % et 14,1 % d'activités à vocation métropolitaine. Il est également à relever que les écarts sont diversifiés entre les Régions de référence et leurs versants intégrés à l'aire métropolitaine bruxelloise. Il est observé une différence de 5,6 points entre la partie wallonne de la zone RER et la Wallonie pour un écart de 1,1 point entre la partie flamande de la zone RER et la Flandre. Cela traduit le rôle important du moteur du Brabant wallon pour la Région wallonne avec une dualisation importante tandis que le territoire flamand présente globalement une plus grande densité d'activités métropolitaines qui sont réparties de manière plus homogène. La question est alors de comment favoriser le ruissellement des activités métropolitaines pour qu'elles irriguent mieux la Wallonie.

Au sein de la Région bruxelloise, une dualisation de la concentration des activités à vocation métropolitaine est également constatée entre le croissant bruxellois et les communes du sud-est de la Région. La partie flamande de la zone RER présente des densités d'activités métropolitaines centrée sur Louvain, Malines et de manière plus générale, concentrée au sud-est de la Région bruxelloise.

Dans la partie wallonne de la zone RER, les communes ayant la plus grande proportion d'activités métropolitaines sur leur territoire sont par ordre décroissant Lasne (23,19%), La Hulpe (21,25%) et Louvain-la-Neuve-Ottignies (20,61%). Cependant en nombre absolu d'entreprises à vocation métropolitaine, les communes de Waterloo, Lasne, Braine-l'Alleud, Wavre et Ottignies Louvain-la-Neuve présentent plus de 500 entreprises à vocation métropolitaine actives au sein de leur territoire.

De 2008 à 2014, le nombre d'activités à vocation métropolitaine a progressé de 17% au sein de la zone RER. La progression des activités à vocation métropolitaine ventilée par Région est illustrée sur le tableau 10 :

Territoire	Nombre d'activités à vocation métropolitaine		Progression de 2008 à 2014
	2008	2014	
RER flamand	13.529	18.339	36 %
RER Wallonie	6.413	6.721	5 %
RER Bruxelles	13.970	14.587	4 %
Flandre	33.986	43.594	28 %
Wallonie	15.678	13.114	- 16 %
Zone RER	33.912	39.647	17 %

**Tableau 10:** Progression du nombre d'entreprises à vocation métropolitaine de 2008 à 2014 dans la zone RER

La partie flamande de la zone RER présente la plus forte progression du nombre d'activités métropolitaine de 2008 à 2014 avec une augmentation de 36%. La partie wallonne et bruxelloise présente une augmentation sensiblement plus faible vis-à-vis de la Flandre et de la partie flamande de la zone RER. En effet la partie wallonne présente une augmentation de 5% suivi de la Région bruxelloise avec une augmentation de 4%. En d'autres termes, c'est la partie flamande de la zone RER et la Flandre dans son ensemble qui a accueilli le plus grand nombre d'entreprises à vocation métropolitaine entre 2008 à 2014 vis-à-vis des autres territoires de la zone RER. A l'échelle régionale, les distorsions entre la Flandre et la Wallonie mise en évidence dans les densités d'activités métropolitaines est encore plus importante lorsque l'on envisage les dynamiques. La position wallonne y est plus fragile avec une diminution de 16 % de ses activités métropolitaines suite à la crise ce qui accentue l'écart avec le Brabant wallon qui est de 21 points alors que l'écart entre la Flandre et la partie flamande de la zone RER est de 8 points.

RER - Bruxelles: Évolution des entreprises à vocation métropolitaine de 2008 à 2014

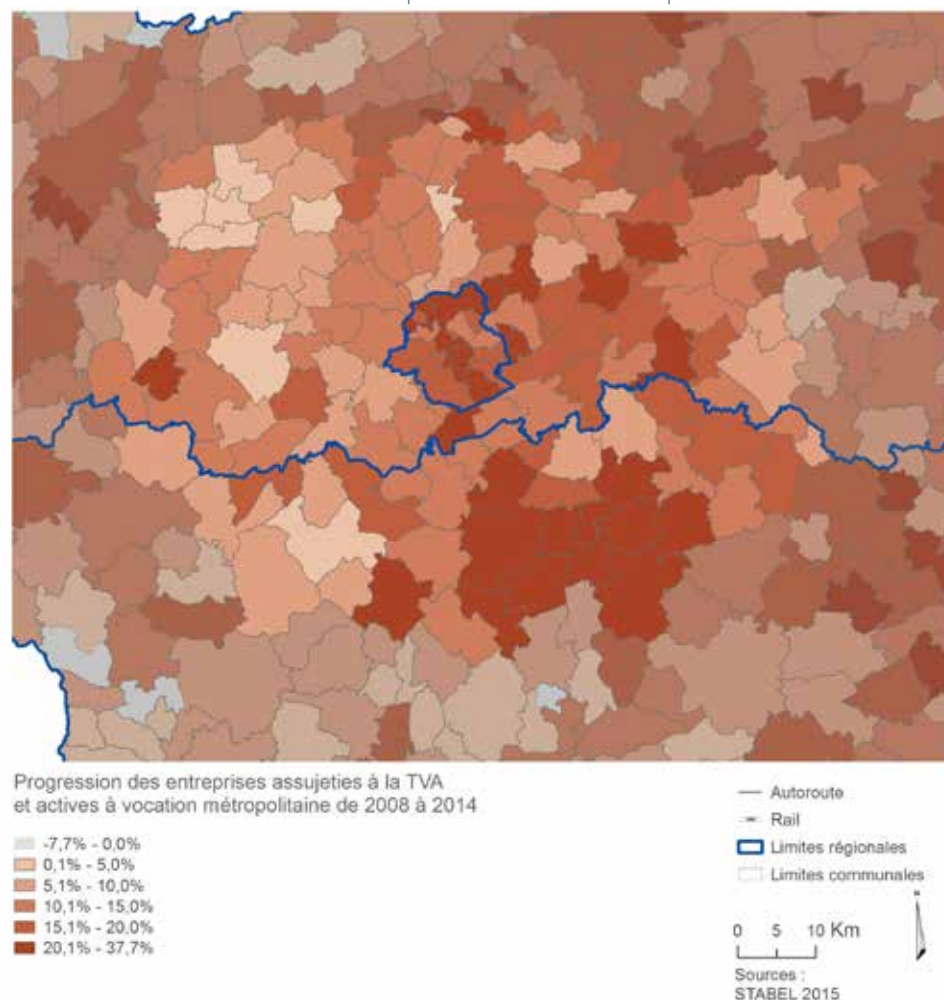


Figure 30: Progression du nombre d'entreprises à vocation métropolitaine de 2008 à 2014 à l'échelle de la zone RER

Au sein de la partie wallonne de la zone RER, douze communes présentent une progression de plus de 20% de leur nombre d'entreprises à vocation métropolitaine. Les communes de Mont-Saint-Guibert, de Perwez et de Genappe présentent les plus fortes progressions avec une augmentation de  $\pm 25\%$  de leur nombre d'entreprises à vocation métropolitaine de 2008 à 2014.

Après avoir analysé la concentration des activités métropolitaines, une analyse des spécificités de ces entreprises par secteur d'activités à vocation métropolitaine a été réalisée en vue d'éclairer leur répartition sectorielle au sein de la zone RER. Cette analyse s'est donc basée sur la banque carrefour des entreprises et des typologies NACE v2008 des activités. La répartition des entreprises à vocation métropolitaine suivant leur type d'activité principale est présentée à la figure 31.

RER - Bruxelles : Typologie des entreprises à vocation métropolitaine en 2014

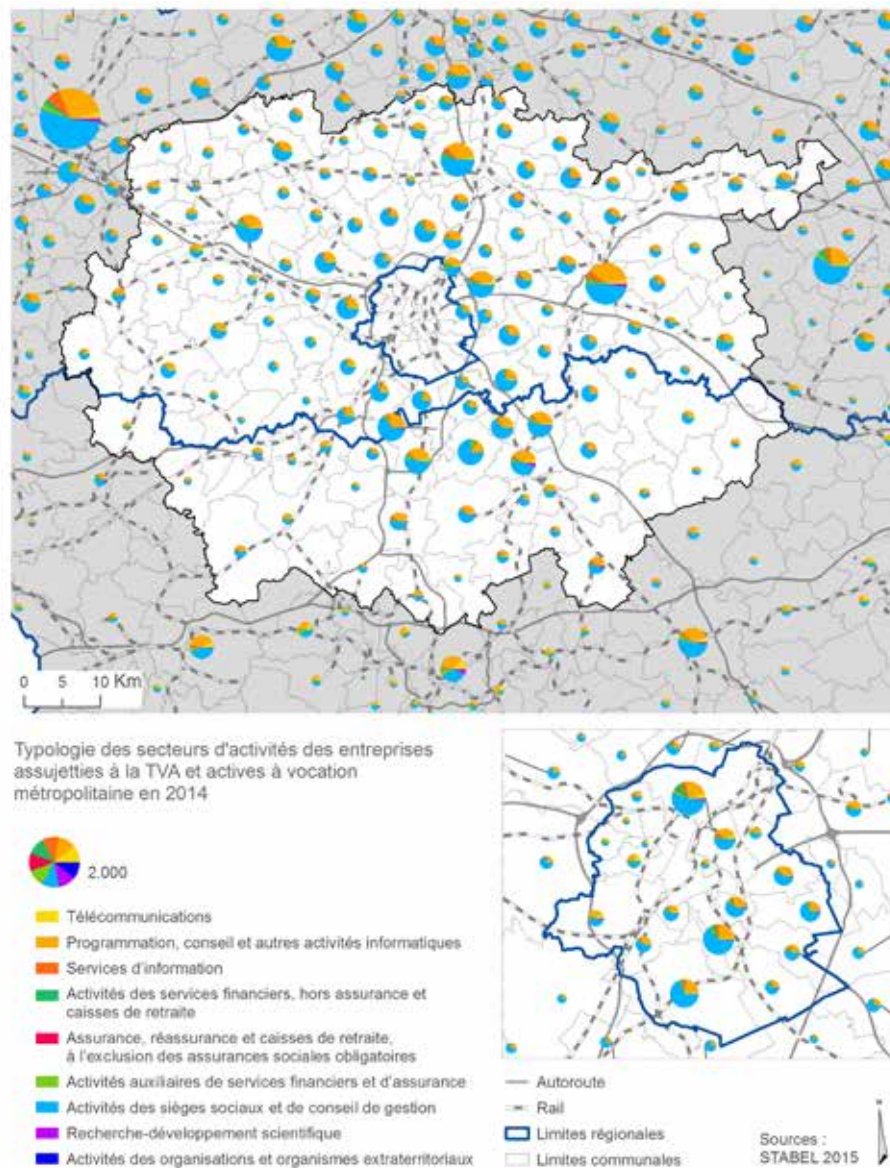


Figure 31 : Typologie des entreprises à vocation métropolitaine en 2014 à l'échelle de la zone RER

Au sein de la zone RER, les entreprises à vocation métropolitaine semblent être majoritairement représentées par :

- les activités des sièges sociaux et des conseils de gestion : au sein de la zone RER, elles représentent 57,3% des entreprises à vocation métropolitaine en 2014. Cette rubrique identifie les entreprises proposant des conseils et une assistance en termes de gestion, de planification stratégique et organisationnelle, de budgétisation financière et des stratégies marketing et de ressources humaines à destination d'entreprises et d'autres organisations. Leur proportion ne semble pas se différencier entre les Régions de la zone RER (RER wallonne: 55.4 %, RER flamand: 58.8 % et RER bruxellois: 56.3 %);
- les activités de programmation, conseil et autres activités informatiques: au sein de la zone RER, elles représentent 27,4 % des entreprises à vocation métropolitaine en 2014. Leur proportion semble se différencier à la marge entre les Régions de la zone RER (RER wallonne: 30.1 %, RER flamand: 27.4 % et RER bruxellois: 26.1 %).

Les activités de recherches et de développement scientifique se localisent principalement dans les communes disposant de pôles universitaires tels que Louvain-la-Neuve, Louvain, Gembloux, etc.

#### *Conclusions et perspectives pour la Wallonie: Métropolisation du territoire*

Malgré un nombre d'entreprises moins important que dans les autres parties régionales de la zone RER, la partie wallonne de la zone RER présente une croissance non négligeable du nombre d'entreprises de 2008 à 2014 (+ 5 %). La croissance du nombre d'entreprises au sein de la partie wallonne de la zone RER est légèrement plus soutenue que celle de la partie bruxelloise (+ 4 %) mais reste nettement inférieure à la partie flamande (+36 %) de la zone RER. En d'autres termes, la partie flamande semble avoir réussi à renforcer son attractivité vis-à-vis des fonctions métropolitaines de 2008 à 2014 tandis que Bruxelles semble atteindre un certain niveau de saturation quant à l'installation de nouvelles activités à vocation métropolitaine.

Ces constats présagent un transbordement des activités à vocation métropolitaine au sein de la zone RER d'où un enjeu territorial pour la Wallonie, à savoir de structurer le territoire dans le but d'accueillir et de renforcer son attractivité quant aux activités à fonction métropolitaine tout en évitant :

- les relégations socio-économiques qui sont actuellement mises en évidence à Bruxelles [Van Hamme & Van Criekingen, 2012];
- les faibles retombées en termes de créations d'emplois liées aux activités à vocation métropolitaine actuellement mises en évidence à Bruxelles [Van Hamme & Van Criekingen, 2012].

## 5. CONCLUSION

En l'absence de territoire institutionnel constitué, et au vu des différences entre les périmètres fonctionnels suivant les grilles d'analyse et les seuils adoptés, il a été pris comme parti d'utiliser la zone RER comme territoire d'hypothèse de l'aire métropolitaine bruxelloise. Ce détachement du territoire institutionnel et du territoire fonctionnel, ou leur absence de superposition, est par ailleurs une des conséquences de la métropolisation qui pousse à mettre en place de nouvelles structures de gouvernance (Saez & al., 1997). La zone RER, issue d'un compromis intégrant plusieurs aires fonctionnelles au sein d'un territoire ayant fait l'objet d'accords institutionnels nourris par d'abondants débats, permet ainsi de dégager un terrain d'observation des dynamiques métropolitaines bruxelloises suffisamment large.

Il en ressort que les effets « frontière » se sont multipliés avec la fragmentation des territoires témoins de la métropolisation. Ces effets « frontière » se retrouvent à toutes les échelles et de manière transversale dans les analyses sectorielles (démographique, occupation du sol, économique...). Les évolutions divergentes multiscales suivant les Régions, les versants régionaux de la zone RER, au sein de ces versants régionaux, sont particulièrement perceptibles en ce qui concerne les relations entre la Wallonie et son versant intégré à l'aire métropolitaine bruxelloise. Une dualisation forte déjà constatée précédemment (CPDT, 2011) tend à s'accroître avec un raccrochement du Brabant wallon à la dynamique métropolitaine et un décrochage de la Wallonie dans les fonctions métropolitaines vis-à-vis de Bruxelles et de la Flandre.

Ces dynamiques divergentes posent la question de la consolidation des activités métropolitaines à l'intérieur des aires métropolitaines et de leurs retombées au-delà de la zone d'influence de ces aires. Les bénéfices que le versant wallon tirait de sa proximité avec Bruxelles ces dernières décennies avaient déjà été mis en évidence, et ce depuis le redéploiement économique généré par la métropolisation et le renforcement des polarités métropolitaines (Vandermotten, 2008; CPDT, 2011). Cette tendance s'est accentuée avec le développement du secteur pharmaceutique et le renforcement du campus de Louvain-la-Neuve suite la finalisation de l'installation de l'Université. Son rayonnement déborde à présent sur Mont-Saint-Guibert et sur les communes alentours. Un des autres enseignements des tableaux et de l'actualisation de ces tendances est que le réservoir de développement est plus important sur le versant wallon (avec la combinaison des disponibilités foncières, de la plus faible saturation des réseaux, de la proximité des centres de recherches...) de l'aire métropolitaine bruxelloise que sur Bruxelles ou le versant flamand.

La partie wallonne de la zone RER étendue présente une croissance démographique soutenue et relativement importante vis-à-vis de la partie flamande de la zone RER. Cet accroissement de la population est le résultat d'une stabilisation de la natalité, d'une croissance des migrations résidentielles au sein de l'aire métropolitaine et de l'immigration internationale, et du vieillissement de la population. Concernant ce dernier point, la partie wallonne accueille seulement 16,5 % de la population âgée de 65 ans et plus au sein de la zone RER étendue. Selon les projections démographiques de l'IWEPS, ±52.000 habitants supplémentaires seraient attendus dans la partie wallonne de la zone RER étendue à l'horizon 2026 ce qui équivaut à une progression projetée de 9,3 % de 2015 à 2026. En d'autres termes, la dynamique démographique wallonne de la zone RER étendue devrait s'accroître dans les prochaines années.

Concernant l'urbanisation, la partie wallonne de la zone RER présente depuis 2009 une urbanisation plus soutenue vis-à-vis de la partie flamande de la zone RER. Malgré cette urbanisation plus importante, le taux de saturation des zones d'habitat et des ZACC reste plus faible que celles observées dans la partie flamande et bruxelloise de la zone RER. Cependant cette consommation des terres disponibles à la construction a conduit à une progression du prix moyen des maisons et des appartements de 2005 à 2014 dans la partie wallonne de la zone RER. Cette configuration des dynamiques foncières conduit à un report de la demande foncière de Bruxelles et de la partie flamande vers la partie wallonne de la zone RER augmentant de surcroît la pression foncière en son sein.

Les dynamiques de mobilité laissent présager un début de rééquilibrage entre Bruxelles et la partie wallonne de la zone RER en termes de flux domicile-travail. L'attractivité de la partie wallonne de la zone RER en termes de flux domicile-travail semble également se renforcer par les flux issus du reste de la Wallonie et de la Flandres qui progressent également.

Malgré un nombre d'entreprises moins important que les autres parties régionales de la zone RER, la partie wallonne de la zone RER présente une croissance non négligeable du nombre d'entreprises de 2008 à 2014 (+ 14,9 %). Le tissu économique tend à se spécialiser vers des activités relevant du processus de métropolisation et tout particulièrement vers les activités techniques et scientifiques (22 % du nombre d'entreprises de la partie wallonne de la zone RER).

Ces dynamiques de développement et d'accentuation du rééquilibrage constatées depuis deux décennies nécessitent une stratégie territoriale de la part de la Wallonie. Cette stratégie devrait se décliner sur trois types de territoires en les articulant entre eux. Le premier volet stratégique devrait s'attacher à mettre en place des dispositifs territoriaux régulant et organisant la poursuite de la périurbanisation bruxelloise couplée à la croissance démographique. Ce volet ciblera également les zones potentielles de développement des fonctions métropolitaines en élargissant leur rayonnement sur le versant wallon de l'aire métropolitaine tout en les consolidant dans les pôles où elles sont concentrées.

Le second volet visera à établir des modalités permettant de réduire le décrochage du reste de la Wallonie par rapport à l'aire métropolitaine bruxelloise. Les structurations du territoire wallon d'une part, héritées de la période fordiste au travers de l'axe Anvers/Bruxelles/Charleroi, et d'autre part figurant dans le projet territorial du SDER de 1999 (triangle Mons - Charleroi - Namur - Bruxelles), devraient être repensées pour permettre à la croissance aréolaire de l'aire métropolitaine bruxelloise de trouver des ancrages sur le sillon wallon. Les pôles de compétitivité et le tissu universitaire sont les socles de ce redéploiement. Enfin le troisième volet se concentre sur le versant wallon de l'aire métropolitaine bruxelloise. Il met l'accent sur la mobilité en reprenant les conclusions du plan provincial de mobilité du Brabant wallon. Il devrait approfondir le levier de l'accessibilité pour que l'ensemble du versant wallon puisse être irrigué par l'effet d'entraînement de la métropole bruxelloise.



## 6. BIBLIOGRAPHIE

Baudwyns (2007), *Structures économiques et croissance dans l'aire métropolitaine bruxelloise*, in : Brussels Studies, 3, 1<sup>er</sup> février 2007.

Blero (2015), *Les réformes liées à la scission de BHV: la pacification communautaire, la communauté métropolitaine et le refinancement de Bruxelles*, in : Le courrier hebdomadaire du CRISP, 2280-2281

Blondel & al. (2010), *Régions et frontières de téléphonie mobile en Belgique et dans l'aire métropolitaine bruxelloise*, in : Brussels Studies, 42, 4 octobre 2010

CPDT (2011), *Diagnostic territorial de la Wallonie*

Damay (2014), *Un RER à Bruxelles ? Socio-histoire des rivalités et des régulations politiques (1989-2013)*, in : Brussels Studies, 74, 17 février 2014

Dejemeppe & Périlleux, coord., (2012), *Bruxelles 2040, trois visions pour une métropole*, Région Bruxelles-Capitale

De Maesschalck & al. (2015), *Au-delà de la frontière. Relations socio-spatiales entre Bruxelles et le Brabant flamand*, in : Brussels Studies, 84, 23 février 2015

Hermia (2015), *Baromètre démographique de la Région Bruxelles-Capitale*, in : Focus, 11, décembre 2015, IBSA.

Leclercq & al. (2015), *Modélisation SIG de l'accessibilité par co-modalité en favorisant l'usage des transports en commun en Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles*, Cybergeog: European Journal of Geography, document 737 mis en ligne le 14 septembre 2015.

Luyten S., Van Hecke E. (2007), *De Belgische Stadsgewesten 2001*, Statistics Belgium Working Paper, Brussels.

Peeters, D. (2011) : *The Functional Urban Areas database*. Technical Report, ESPON 2013.

Saez & al., ss. la dir. (1997), *Gouvernance métropolitaine transfrontalière*. Action publique territoriale, Col. Logiques Politiques, L'Harmattan.

Sassen (2009), Critique de l'État. *Territoire autorité et droit, de l'époque médiévale à nos jours*. Demopolis/Le Monde Diplomatique.

Tannier & al. (2011), *Using fractal tools in identifying urban limits without a priori distance thresholds*, in : Geographical Analysis, 43.2. : 221-227

Thomas & al. (2012), *Revisiting the extension of the Brussels urban agglomeration: new methods, new data... new results*, in : Belgeo, 1-2, 15 décembre 2012.

Van Crielingen & al. (2013) *Entre relégation et risques de gentrification: étude des recompositions territoriales et démographiques des villes wallonnes et de leurs impacts sociaux*, rapport final CPDT, octobre 2013

Vandermotten (2008), *Évolution socio-économique, reproduction sociale et formation à Bruxelles*, Commission Consultative Emploi et enseignement.

Vandermotten & al. (2008), *L'espace bruxellois et son hinterland économique*, in : Les actes du colloque du Conseil économique et social de la Région Bruxelles-Capitale, 18 juin 2008 : 61-75